

Compétitivité et vieillissement

C'est désormais une certitude : la France, à l'instar de ses voisins européens, verra sa population vieillir à partir de 2006. Comment, dans ces conditions, maintenir un niveau de compétitivité satisfaisant ? À partir d'un nouveau modèle multidisciplinaire d'analyse et d'une double comparaison, entre l'Europe et les États-Unis d'abord, et au sein de l'Union européenne ensuite, à travers une approche régionale qui transcende les frontières, la spécificité de la France ressort clairement : l'insuffisance des taux d'activité des seniors s'ajoute à celle des jeunes. Ce diagnostic établi, l'Institut Montaigne formule des propositions propres à mieux orienter et former les jeunes, à accroître l'activité des seniors, à développer une immigration sélective et une politique familiale plus dynamique.

Institut Montaigne

25, avenue Matignon
75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 75 73 73
Fax : +33 (0)1 40 75 73 70
info@institutmontaigne.org

15 €
ISBN : en cours
Septembre 2003

Compétitivité et vieillissement



Institut Montaigne

“Il n'est désir plus naturel que le désir de connaissance”

Compétitivité et vieillissement

Septembre 2003

Compétitivité et vieillissement

**Un nouveau modèle
multidisciplinaire d'analyse
de la compétitivité**

Septembre 2003

Préface	7
Présentation du modèle : compétitivité et attractivité du site « France »	11
Rapport sur le vieillissement et la compétitivité de l'économie française	31
Résumé.....	33
Propositions.....	37
Introduction	43
I. Constat de la situation initiale : au sein de l'Union européenne, la France souffre d'un fort handicap structurel dû à la mauvaise gestion des âges et des temps de travail de sa population active	49
1.1. Quatre classes de régions à haut niveau d'activité, concentrées pour l'essentiel en Europe du Nord	51
1.2. Trois classes de régions à faible niveau d'activité concentrées en Europe du Sud et de l'Est	53
1.3. Une classe atypique, dominante en France et en ex-Allemagne de l'Est	56
Annexes.....	59

II. Perspectives d'évolution du potentiel démographique des principaux pays de l'Union européenne et des États-Unis.....	103
2.1. Les méthodes de prévision.....	103
2.1.1. Les hypothèses d'Eurostat	103
2.2.2. La « variante » retenue dans les travaux du groupe	104
2.2. Les résultats.....	107
2.2.1. Le fossé transatlantique risque de s'élargir	107
2.2.2. Des réserves de main-d'œuvre, mobilisables au sein de l'Union européenne, inégalement réparties selon les pays.....	113
2.2.3. Les « <i>Trois France</i> ».....	120
Annexes.....	126
III. Les vrais remèdes au vieillissement démographique : croissance économique et hausse de la productivité	169
3.1. Les limites du raisonnement démographique	169
3.2. Les contraintes du raisonnement fondé sur le concept de « <i>potentiel de croissance</i> »	171
3.3. « <i>Emplois d'entraînement</i> » et « <i>emplois d'accompagnement</i> ».....	174
3.4. Les voies d'une nouvelle dynamique de l'emploi	180
IV. Les réformes à entreprendre : prise au piège de l'inactivité, acculée aux réformes, la société française doit transformer en profondeur son modèle culturel	183
4.1. L'orientation scolaire et professionnelle.....	184
4.2. La réinsertion des chômeurs	185
4.3. Les nouvelles politiques de l'emploi	187
4.4. Les perspectives de l'immigration	192
4.5. La politique familiale	193
Conclusion	195

Le débat sur la compétitivité de la France et l'attractivité de son site est né de deux phénomènes : la mondialisation des échanges, d'une part ; la mise en place du marché unique européen, d'autre part, sans qu'il y ait eu au préalable harmonisation de ses règles de fonctionnement, aussi bien en droit des affaires, en droit du travail qu'en matière de fiscalité.

Les classements internationaux, tels ceux du *World Economic Forum*, soulignent, année après année, une détérioration de la position de notre pays. Une série de rapports ont mis en lumière les dysfonctionnements qui affectent la compétitivité de l'économie française, davantage d'ailleurs que l'attractivité de son territoire, au demeurant forte, grâce à l'état de ses infrastructures, au degré de qualification de sa population active et des avantages liés à la qualité du mode de vie.

Depuis la mise en œuvre, par le nouveau gouvernement, d'un programme destiné à promouvoir la compétitivité comme l'attractivité du pays, dont les grandes lignes reprennent les conclusions des différents rapports élaborés sur le sujet, le tableau ainsi dépeint est en train d'être sensiblement transformé.

Les classements par pays, selon le niveau de compétitivité, se sont multipliés. Tous montrent que la position de la France fluctue. Aucun ne permet cependant de mettre clairement en valeur les raisons de ce changement de place.

C'est pourquoi le groupe « *Compétitivité* » de l'Institut Montaigne a donné une orientation nouvelle en définissant une méthodologie dont le but n'est pas de parvenir à un énième classement, mais de proposer une analyse approfondie des facteurs qui déterminent le niveau de compétitivité et d'attractivité d'une économie, fondée sur le développement de l'entreprise, créatrice de l'activité économique d'un pays. L'idée a été de construire un « *moteur de recherche* » des facteurs endogènes et exogènes, permettant un développement optimal du progrès économique et, partant, social. Les rouages de ce moteur sont représentés sous une forme graphique simplifiée.

Plutôt que de reprendre des propositions de mesures en ordre dispersé, notre objectif est d'identifier les principales transformations des modes de fonctionnement de notre économie et de notre société, susceptibles d'affecter notre compétitivité.

Le présent rapport, premier d'une lignée, aborde le problème auquel seront confrontés la plupart des pays européens, et en particulier la France, à partir de 2006 : *le vieillissement démographique*. Dans quelle mesure ? Avec quels effets ? Surtout, quelle politique nouvelle mettre en œuvre ? C'est à ces questions, déterminantes pour l'avenir de notre pays, que l'Institut Montaigne tente d'apporter une réponse.

Claude VIMONT
Président du groupe de travail

PRÉSENTATION DU MODÈLE : COMPÉTITIVITÉ ET ATTRACTIVITÉ DU SITE FRANCE

Face à des classements peu fiables, une approche dynamique et opérationnelle

Claude Vimont et Armand de Rendinger

Au cours des dernières années, les classements fondés sur des critères de compétitivité plus ou moins sophistiqués ont fleuri, les uns après les autres, plaçant le plus souvent notre pays dans des rangs éloignés des premières places, qu'occupent, en règle générale, les pays anglo-saxons et scandinaves.

Etait ainsi annoncé, à juste titre, le déclin relatif de notre pays lorsque ces classements mettaient l'accent sur les excès de la fiscalité française ou les rigidités du fonctionnement de son marché du travail. Mais ces indicateurs, se voulant synthétiques, reposent sur une combinaison particulièrement complexe de données statistiques de base. De ce fait, il était *a priori* exclu qu'ils puissent représenter correctement le poids réel de

chacun de leurs trop nombreux éléments constitutifs. Ils ne pouvaient, dès lors, donner une mesure précise de leurs performances.

Cette base de calcul est d'ailleurs rarement publiée, interdisant ainsi toute investigation complémentaire... et toute possibilité d'intervention concrète pour remédier aux insuffisances de performances constatées. L'économétrie, la modélisation, trouvent ainsi leurs limites dans la définition d'une politique économique et sociale.

La démarche de l'Institut Montaigne repose sur l'attitude inverse de celle de ces indicateurs. Dresser un tableau aussi complet que possible des facteurs qui commandent le fonctionnement de l'économie dans un pays développé est son objectif.

C'est un travail d'autant plus difficile que la mondialisation a ouvert la société française « à tous les vents ». Les flux de marchandises et de capitaux, au même titre que la circulation des hommes, ont été libérés. Transports et télécommunications sont à la fois plus rapides et beaucoup moins coûteux. Les règles de concurrence, au sein de cet univers nouveau, sont fixées, au moins en théorie, par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

De plus, intégrée dans l'Union européenne, la France vit dans un espace, où la liberté de circulation des biens et des services, comme des personnes, est encore plus forte, tout en étant soumise à une réglementation contraignante, élaborée à l'échelon européen. Cette situation nouvelle résulte de la mise en place de la monnaie unique et de pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, de plus en plus interventionnistes dans le fonctionnement de la vie économique et sociale des pays membres. Progressivement, la situation de notre pays devient comparable à celle d'une région au sein d'un État ayant mis en œuvre une large décentralisation, même si la répartition des responsabilités, que chaque niveau d'institution a conservées ou déléguées, est très différente, selon qu'il s'agit d'une nation au sein de l'Union européenne ou d'une région au sein d'un État.

La France devient, de plus en plus, un « territoire sans frontières, avec des pouvoirs limités ». Ce nouveau mode de structuration de la vie économique et sociale d'un pays comme d'une région peut être ou non attractif. Il lui impose, en tous cas, la nécessité d'être compétitif car les entreprises, comme les individus, sont libres de s'y installer ou de les quitter.

Le manque d'attractivité est facile à définir, tant ses conséquences apparaissent rapidement : le

dépérissement de l'économie productive, c'est-à-dire la baisse d'activité ou la disparition de nombreuses entreprises, l'absence de création d'entreprises nouvelles, et la difficulté croissante de financer les services publics, compte tenu de la faiblesse des rentrées fiscales et du surdimensionnement de ces services.

En revanche, l'attractivité est plus difficile à définir : elle correspond à la dynamique inverse, celle qui crée de nouvelles richesses sur un territoire donné. Elle passe nécessairement par la création d'activités économiques nouvelles, donc d'entreprises. Mais, il ne suffit pas de prendre des mesures dispersées qui ont chacune un intérêt : dans le domaine fiscal, les niveaux d'imposition des entreprises et de leurs dirigeants ; dans le domaine de l'éducation, la présence de centres de formation spécialisés. Ces mesures ne créent pas, à elles seules, une dynamique d'ensemble. Un territoire attractif doit être organisé en réseau, selon les modes de structuration nouveaux de notre société, en fonction d'objectifs économiques et sociaux à atteindre, clairement définis. Ce sont les interconnexions entre des facteurs très différents (régime fiscal, droit social, mode de financement des investissements, infrastructures disponibles, système de formation, etc.), qui permettent d'obtenir le résultat escompté.

Les décisions d'implantation d'établissements industriels nouveaux les plus importantes, prises au cours des dernières années, sont peu compréhensibles, si l'on ne se situe pas dans ce cadre d'analyse. Sur la base du seul facteur des conditions de travail, l'implantation de Toyota à Valenciennes n'est pas compréhensible : pourquoi les investisseurs japonais ont-ils choisi un site, où la limitation de la durée du travail à 35 heures est imposée dans les conditions fixées par la loi française ? L'analyse des brillants exemples des années 90, de la Vénétie-Romagne en Italie et de la « *Silicon Valley* » aux États-Unis, illustrations limitées à une région, montre, au contraire, la complexité des réseaux qui y ont été montés pour atteindre des objectifs très différents pour les deux régions : dans le premier cas, une volonté de développement de PMI dans des activités très diversifiées ; dans le second cas, la concentration sur une technologie donnée : l'informatique. C'est grâce à cette méthode que des « *centres d'excellence* » ont été créés.

Leur effet d'attraction s'étend bien au-delà de la réussite des entreprises créées, car celles-ci génèrent des activités de production externalisées ou sous-traitées. Ces entreprises distribuent des revenus élevés à leurs actionnaires, leurs dirigeants et leur

personnel, que les bénéficiaires utilisent en achat de biens, produits sur place ou importés, mais aussi en services, notamment à la personne. Il se produit ainsi un « *effet d'entraînement* » sur l'ensemble du site : ces entreprises créent indirectement des emplois en grand nombre, sans aucune attache avec l'activité principale, productrice à l'origine de l'attractivité du site. Tous ces emplois ne peuvent être créés si cette activité n'a pas été mise en place.

Pour pouvoir rendre un site « *attractif* », il faut d'abord s'interroger sur le type de développement productif auquel il peut aspirer, définir ses ambitions, déterminer quels sont ses objectifs dans le secteur industriel, comme dans les services, avant de rechercher les moyens spécifiques à mettre en œuvre et leur nécessaire interconnexion.

Traiter le sujet de cette façon permet d'éviter la discussion polémique stérile sur une mesure d'ordre fiscal par exemple, perçue sous le seul angle des inégalités sociales, et de montrer en revanche, qu'une telle disposition se justifie dans la perspective plus large d'un développement économique et social nouveau du « *site France* », afin de le rendre plus attractif. La place de la prospective doit donc être prédominante, en ce qu'elle permet la

prise en compte de l'ensemble des moyens à mettre en œuvre.

* * *

Paradoxalement, ce monde nouveau dans lequel nous vivons, qui repose sur un réseau d'interconnexions étroitement imbriquées, connaît de nombreuses ruptures, plus profondes que par le passé, dans les évolutions à long terme des grands facteurs régissant nos sociétés.

La principale et la plus inéluctable de toutes, dans la plupart des pays de l'Union européenne, notamment en France, est d'ordre démographique : la brutale augmentation du nombre des retraités à partir de 2006, suivie quelques années après d'un mouvement important et régulier de baisse de la population active. Le poids des dépenses sociales se trouve ainsi fortement accru par la triple augmentation de la charge des retraites, de celle des dépenses d'assurance maladie et de celle de l'action sociale en faveur des personnes âgées dépendantes par l'intermédiaire de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Ces charges seront d'autant plus importantes que l'allongement de la durée de la vie se poursuivra au rythme que nous connaissons actuellement, soit trois mois

par an en moyenne, jusqu'à une date qu'aucun gérontologue n'est capable, actuellement, de déterminer.

La seconde grande rupture est d'ordre technologique. Elle est due au rythme particulièrement rapide de l'alternance entre des phases d'explosion et de ralentissement brutal des grands progrès techniques de notre temps. La révolution des technologies de l'information et de la communication est la plus importante d'entre elles. L'expérience des toutes dernières années montre qu'elle n'est pas linéaire, comme nous l'avons cru dans les années 1990. Le brusque arrêt de leur développement, avec le report de la technologie UMTS, a pris le monde développé de court. Nul ne sait quand le mouvement reprendra. Pour le moment, aucune révolution technique fondamentale nouvelle, opérationnelle dans un délai de quelques années, n'est envisagée. Seules des améliorations techniques dans la ligne de celles déjà entreprises sur les ordinateurs, la télévision, les appareils de télécommunication fixes et portables, ainsi que leur interconnexion, sont en vue. Qu'en sera-t-il dans cinq ans ? De même, dans le domaine des biotechnologies et des nanotechnologies, les perspectives restent floues. Immenses en théorie, leurs effets pratiques ne peuvent cependant être encore mesurés.

La troisième grande rupture est due aux différentiels de croissance entre les différentes zones géographiques du monde. Le principale d'entre eux est la montée en puissance de la Chine. D'après l'OCDE, il y a 15 ans, la part de ce pays dans le PIB mondial était d'environ 1 %. Elle est actuellement de 3 à 4 % et pourrait monter jusqu'à 30 % en 2030. C'est là un changement de localisation des centres de production et des marchés de consommation qui bouleverse l'équilibre entre les différents pays du monde. La seule perspective de développement d'une Union européenne élargie, suivant une politique de croissance harmonisée, ne représente qu'un changement relativement mineur par rapport à celui que la Chine va entraîner. Quelle sera la monnaie de réserve de ce pays ? Le yuan, le dollar ou l'euro ? L'enjeu est considérable.

Enfin, il convient de citer les changements géopolitiques qui s'opèrent actuellement dans les pays du Moyen-Orient, dans leurs relations avec les autres grands pays et régions du monde : États-Unis, Russie, Asie, Europe. D'autres bouleversements de ce type peuvent éventuellement se produire en Asie du Sud-Est, voire en Amérique Latine.

* * *

Dans le cadre de cette analyse de la situation du monde, comment présenter l'ensemble des facteurs déterminant la compétitivité et l'attractivité d'une économie ? Nous avons choisi une forme concentrique, comme celle de la rosace des églises gothiques ou des mandalas du bouddhisme tantrique. Ce mode de présentation rend compte de l'étroite interconnexion de ces facteurs et de leur interdépendance. Il permet de repérer les situations de rupture qui risquent d'apparaître sur certains d'entre eux, afin d'en mieux comprendre leurs éventuelles conséquences sur l'ensemble du développement de l'économie.

Au cœur, se trouvent l'entreprise et ses valeurs fondamentales : la liberté d'entreprendre, la sécurité des transactions, la facilité de réalisation de ses projets considérés à juste titre comme la source de la croissance économique, quels que soient, par ailleurs, les circuits de redistribution des revenus qui naissent de son activité.

Deux grands groupes de facteurs déterminent les conditions de son activité : le capital humain d'une part, le capital technique et financier d'autre part. Mais il faut aussi tenir compte de leurs conditions de mobilisation. Dans le monde concurrentiel et instable qui

est le nôtre, celles-ci dépendent des prises de risques acceptées par les entrepreneurs et de la rapidité de la mobilité indispensable dans l'utilisation de ces facteurs. Ce sont deux concepts peu mis en valeur en France alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la capacité d'une économie à se développer à un rythme soutenu. C'est pourquoi nous les avons privilégiés.

Ces facteurs premiers se décomposent en de très nombreux moyens d'action, auxquels l'entreprise peut recourir, ou dont elle doit subir le poids, allant du nombre de personnes qualifiées qu'elle peut employer et des sources d'énergie disponibles, à sa politique d'investissement et à la fiscalité, qui s'impose à elles. L'ensemble de ces moyens sont « *endogènes* », c'est-à-dire qu'ils exercent leur influence, directement, à l'intérieur de l'entreprise, déterminant ses flux de production (la main d'œuvre et les équipements disponibles), ou ses flux financiers (ses investissements et les impôts que l'entreprise paie).

Les conditions de mise en œuvre de ces facteurs endogènes sont elles-mêmes commandées par des facteurs extérieurs, sur lesquels l'entreprise n'a pas de prise directe, et dont elle ne subit les effets qu'indirectement. Ces facteurs ont, cependant, une

grande influence sur ses modalités de fonctionnement : par exemple, à l'heure actuelle, l'attitude des consommateurs et leur éventuelle préférence pour l'épargne ; dans l'avenir, le nombre des nouveaux retraités et le mode de financement de leur retraite ; le coût des pouvoirs publics et leurs modalités d'intervention dans le fonctionnement des entreprises. Ces facteurs sont « *exogènes* ».

Endogènes ou exogènes, ces différents facteurs jouent tous un rôle dans des conditions qui varient dans l'espace et dans le temps. Le rôle de l'espace est évident : l'inégale répartition des hommes sur le territoire, les flux de migration qui en sont la conséquence, comme l'inégale répartition des sources d'énergie, des matières premières, des équipements industriels, de la terre cultivable, les mouvements d'échanges entre pays qui en résultent, sont des données premières de la vie économique. Ces situations d'inégalité ont inspiré les premiers grands économistes du monde moderne, dans leurs analyses du fonctionnement de nos sociétés, tels Adam Smith ou David Ricardo. Avec des modalités différentes, elles continueront à jouer un rôle déterminant. Nous venons d'en voir l'importance dans le cas de la Chine.

Le rôle du temps est moins évident. Il explique cependant pour une grande part l'inadéquation des indicateurs synthétiques de la compétitivité selon les pays et leurs variations aussi inattendues qu'éventuellement incohérentes. Ce n'est pas, en effet, seulement la multiplicité des facteurs et une pondération inadéquate qui sont en cause dans ces résultats, mais aussi le fait que certains de ces facteurs connaissent des ruptures d'évolution, qui changent les conditions dans lesquelles ils interviennent sur le mode de fonctionnement des entreprises. Il en est ainsi du départ brutal en retraite de la génération nombreuse des *baby-boomers* de l'après Deuxième Guerre mondiale sur le facteur « *endogène* » de la population active disponible et le facteur « *exogène* » des revenus versés aux inactifs retraités. De même, la réforme... ou l'absence de réforme des services de l'État agit sur la fiscalité des entreprises, comme sur le facteur, fondamental pour elles, de la liberté d'exécution de leurs projets... ou de leur absence de liberté, due à un excès de réglementation.

Le mode de structuration des facteurs déterminant la compétitivité et l'attractivité n'est donc ni le même dans l'espace, ni stable dans le temps.

* * *

C'est sur la base de cette nouvelle présentation schématique des facteurs déterminant la compétitivité des entreprises qui prend en compte l'ensemble de ceux-ci, que l'Institut Montaigne devra choisir ses sujets d'intérêt successifs. Plutôt que de traiter de la place de la France dans des classements synthétiques imprécis, il concentrera son attention sur les facteurs qui, à un moment donné de notre histoire économique, peuvent freiner ou, au contraire, s'ils sont utilisés dans les meilleures conditions, stimuler la croissance de notre économie. Cette méthode a l'avantage de cibler la recherche de la compétitivité et de l'attractivité, sur les véritables points forts ou points faibles de la situation de nos entreprises et de conduire à une analyse des causes profondes de cette situation, qui mènera plus aisément à des conclusions opérationnelles.

Dans certains cas, les mesures proposées seront apparemment très éloignées du monde des entreprises, qu'il s'agisse de la réforme des services de l'État, de la politique de l'éducation (l'orientation scolaire et professionnelle au collège ou au lycée, par exemple) ou de la politique familiale. Dans d'autres cas, les mesures à envisager relèveront de l'action immédiate des entreprises ou des services publics à leur égard. La fiscalité en est l'exemple le plus symptomatique.

C'est dans ce cadre général de réflexion que le premier rapport de l'Institut Montaigne sur le thème « *Compétitivité et vieillissement* » est présenté. Un autre sujet sera, par la suite, traité dans le même esprit et la même perspective : les nouveaux modes de localisation de l'industrie et des services en France et dans le monde.

**Présentation
schématique
des facteurs
commandant
la compétitivité
des entreprises**

**Compétitivité
et vieillissement**

**Un nouveau modèle
multidisciplinaire d'analyse
de la compétitivité**

Claude Vimont et Jean-Marc Zaninetti

Une politique de lutte contre le vieillissement et le maintien de la compétitivité pour la France

Comme tous les autres pays de l'Union européenne, la France va aborder, dans le délai très court de deux ans, une période de vieillissement démographique dont le rythme s'accélénera au cours des 25 prochaines années.

Notre pays va entrer dans cette nouvelle phase de son histoire économique et sociale avec un fort handicap : une durée de vie active trop courte pour une grande partie de sa population en âge de travailler, par rapport à celle de la plupart des autres pays européens, et plus encore, par rapport à celle des États-Unis.

Paradoxalement, cette situation, pourtant défavorable au départ, peut lui fournir, dans l'avenir, les moyens d'augmenter ses taux actuels d'activité et de faire ainsi face aux effets de ce vieillissement par de meilleures conditions d'emploi des jeunes et l'allongement de la durée de la vie active.

C'est cependant à condition qu'elle réforme en profondeur le mode de fonctionnement de son marché du travail à tous les âges de la vie et dans tous ses aspects : méthodes d'orientation des jeunes au sein du système éducatif,

gestion des parcours professionnels des salariés en entreprise, formation continue des adultes par l'éducation nationale, conditions de départ en retraite et d'activité professionnelle des retraités, modes nouveaux de réinsertion dans l'emploi des chômeurs, place des travailleurs immigrés dans notre société.

Il ne s'agit pas seulement de prendre des mesures en ordre dispersé. L'objectif à atteindre est un changement des modes culturels qui ont été progressivement mis en place au cours des 50 dernières années, et qui structurent la société française à l'heure actuelle. Toutes ces réformes sont difficiles à faire accepter par une opinion publique dont l'attention a toujours été concentrée, jusqu'à maintenant, sur le seul problème du financement des retraites. Or, le vieillissement démographique affecte l'organisation de la société toute entière et, de ce fait, le fonctionnement de son économie, notamment son niveau de compétitivité.

La dynamique de croissance qui résulterait d'une politique fondée sur ces réformes, créerait de nouveaux types d'emplois, permettant d'augmenter le nombre des actifs au travail dans les groupes d'âges des moins de 25 ans et des plus de 50 ans, dont les taux d'activité sont particulièrement faibles en France aujourd'hui. Cette possibilité donnerait à la

population active de notre pays des avantages en partie comparables à ceux de l'Espagne ou de l'Italie qui, eux, disposent en plus d'importantes réserves d'activité féminine. Notre pays pourrait être mieux placé que certains de ses concurrents étrangers de l'Europe du Nord (Royaume-Uni, Suède), dont les taux d'activité à tous les âges sont déjà très élevés et peu susceptibles d'être à nouveau augmentés. Notre potentiel de croissance serait, de ce fait, plus important que le leur. Le décalage avec l'évolution du potentiel humain des États-Unis dans les années à venir, beaucoup plus favorable que le nôtre, pourrait également être progressivement réduit, si nos taux d'activité rattrapent une partie de leur retard.

Mais c'est à condition que la politique économique, mise en œuvre par la France, assure une utilisation optimale de notre potentiel démographique, en favorisant la reprise de la croissance économique dès que possible et en suscitant une forte augmentation de la productivité apparente du travail, bien au-delà de celle que nous avons connue au cours des dernières années. Ce sont donc des contraintes fortes qui s'imposent à nous.

Selon le mode de traitement du vieillissement démographique qui va intervenir, ou bien le déclin de notre économie sera aggravé et sa

compétitivité encore affaiblie par l'effet d'une population active sensiblement réduite ; ou à l'inverse, ce sera le moyen de donner un nouvel élan à une société prise à l'heure actuelle au piège de l'inactivité.

Tel est l'enjeu des réformes, que la société française doit accomplir, au sein de l'Europe, dans un délai particulièrement court, si elle veut relever ce défi.

PROPOSITIONS

La France est placée face à la perspective d'un déclin sans précédent de sa population active, d'environ 0,2 % par an, dès les prochaines années et jusqu'en 2025. Sans un relèvement sensible des taux d'activité, notre pays est menacé de déclin économique. Or, d'ici cette date, la France disposera de réserves de population active disponible lui permettant d'accroître les taux d'activité de sa population dans le groupe d'âges des jeunes et dans celui des seniors.

Mais il faut que les modalités de son développement économique lui permettent de mobiliser ces réserves et que les réformes nécessaires soient apportées aux modes actuels de fonctionnement de son marché du travail.

C'est pourquoi nos propositions ont pour but de créer les conditions propres à remettre la France au travail.

► L'origine du développement de l'emploi ne peut être fondé, au départ d'un nouveau processus de croissance, que sur la recherche, l'innovation, l'investissement en biens ou en services aux entreprises, qui permettent la conquête de nouveaux marchés internes ou externes. Une telle perspective exige en priorité la création d'emplois qualifiés et hautement qualifiés.

► Ainsi pourront être distribués des revenus élevés engendrés par cette activité nouvelle qui crée des « *emplois d'entraînement* ». Sur ces revenus, en outre, pourront être financés les nombreux « *emplois d'accompagnement* » qui correspondent au développement des services à la personne. Ceux-ci sont de plus en plus souhaités par la population active en cours de carrière et de plus en plus nécessaires à celle des inactifs (enfants et retraités).

► La création de ces emplois de services ne peut résulter directement de la décision des pouvoirs publics ou des organismes sociaux. La croissance de l'économie productive doit avoir eu lieu auparavant. Le non-respect de ces mécanismes produit soit des crises de financement des services publics et sociaux, soit des surcharges d'impôts et de cotisations qui freinent le développement de l'économie et en sapent les bases.

► L'un des moyens essentiels de compenser la réduction des effectifs de la population active sera la hausse de la productivité. Elle permettra d'abaisser les coûts et de réaffecter la population active disponible à des tâches plus productives, susceptibles de créer le cercle vertueux de la croissance économique. Le niveau des retraites, comme les perspectives de hausse des salaires dépendront des possibilités de croissance de la productivité globale des facteurs.

► Le vieillissement démographique s'imposera à tous les pays européens. Toutefois, parmi ceux-ci, la France est dans une situation particulière : les moyens qui pourront lui permettre de lutter contre les effets de ce vieillissement relèvent de réformes institutionnelles auxquelles une partie de l'opinion publique et surtout des dirigeants politiques et des syndicats de salariés, s'oppose encore violemment. Ces réformes remettent en cause les modèles culturels sur lesquels notre société s'est construite depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

► Il est impossible de dissocier la réforme des retraites des nouvelles conditions d'emploi, qui pourront être offertes aux seniors. Une nouvelle politique de l'emploi s'impose. Les entreprises n'en ont pas encore pris suffisamment conscience. Il ne s'agit pas de créer des « *emplois seniors* », fondés sur des allègements de charges sociales, comme les gouvernements successifs l'ont fait en faveur des jeunes. C'est l'allongement de la durée de vie active qu'il faut envisager. Il faut permettre aux actifs en cours de carrière de s'y préparer au lieu de les orienter, à la cinquantaine vers l'inactivité, par la préretraite ou par un licenciement suivi d'une inscription à l'ANPE avec dispense de toute recherche d'emploi.

Le concept nouveau à mettre en place est « *le deuxième temps de carrière* », fondé sur un

entretien d'évaluation approfondi, aux environs de 45 ans, la définition de fonctions nouvelles ou adaptées pour des travailleurs qui ont encore 15 à 20 ans de carrière à envisager. La « *formation tout au long de la vie* » est un des moyens utilisables à cette fin. Mais pour le moment, cette formule reste un slogan politique, sans contenu.

► Pour relever les taux d'activité et d'emploi des jeunes, il faut modifier les modes d'orientation et d'information des élèves et étudiants en cours de scolarité, dans les établissements du second degré et dans l'enseignement supérieur. Le développement de l'apprentissage, à tous les niveaux de formation, de l'ouvrier qualifié au cadre supérieur, est le moyen d'instaurer une formation plus concrète et de meilleure qualité pour les jeunes en cours d'études.

D'autres formes de partenariat entre les milieux économiques et les établissements d'enseignement doivent être également envisagées, notamment au niveau régional. Elles doivent porter sur la définition (en commun) des programmes de formation professionnelle, la participation à l'enseignement de cadres et de techniciens en activité ou depuis peu en retraite, la mise en œuvre des mesures nouvelles de « *validation des acquis*

de l'expérience », au profit d'adultes en cours de carrière dans les entreprises.

► La réinsertion active des chômeurs dans l'emploi suppose qu'une forte différenciation soit établie entre les rémunérations d'assistance et celles correspondant à un travail effectué. La recherche d'un emploi doit être stimulée par le développement des aides techniques aux travailleurs dans cette situation (évaluation des compétences acquises, recours au PARE institué par les partenaires sociaux, modalités pratiques de formation complémentaire et de réinsertion plus facilement accessibles et davantage contraignants à l'égard des chômeurs). Les exemples scandinaves sont particulièrement convaincants en ce domaine.

► L'immigration doit être traitée dans la perspective d'une plus grande participation au marché du travail. Elle ne peut pas se substituer au redressement de la fécondité pour assurer le renouvellement de la force de travail dans les décennies à venir. Mais un doublement du solde migratoire, assorti d'une sélection des candidats, pourrait apporter environ 50 000 actifs supplémentaires par an en France, ce qui compenserait à peu près la moitié de la baisse attendue de la population en âge de travailler entre 2010 et 2015.

Compte tenu de la concurrence, qui s'établira dans les années à venir entre les pays de l'Union européenne, cet objectif sera difficile à atteindre et exigera des moyens administratifs spécifiques supplémentaires, ainsi qu'un meilleur accueil des étudiants étrangers.

► Même s'il n'atteint pas le niveau des États-Unis (2,06 enfants par femme), l'indicateur de fécondité de la population française (1,9 enfants par femme) est l'un des plus élevés de l'Union européenne (1,5 enfants par femme). Toutefois, bien que la France soit dans une situation moins défavorable que la plupart des autres grands pays de l'Union européenne, ce n'est pas suffisant pour assurer le renouvellement des générations. Sans un relèvement de la fécondité au-dessus de 2,1 enfants par femme, le renouvellement des jeunes actifs n'est pas garanti à terme, et le déclin va s'amplifier entre 2025 et 2050.

La politique familiale, récemment mise en œuvre doit conforter les progrès de la fécondité. Il importe qu'elle soit activement poursuivie dans l'optique de retrouver le renouvellement des générations à l'horizon 2025, seul garant à terme du maintien à l'avenir du niveau des retraites des travailleurs.

INTRODUCTION

Le dernier demi-siècle a été dominé par la jeunesse, le prochain le sera par le vieillissement de la population. Dans le domaine économique et social, cette révolution démographique se traduira par la baisse des effectifs de la population active disponible, la diminution de la part des jeunes dans cette population, une forte augmentation du nombre des inactifs, une capacité de développement économique moindre et davantage de charges à supporter, quels qu'en soient les modes de financement.

Les parts de marchés de notre pays dans une économie mondialisée, comme l'attractivité de notre territoire, seront nécessairement remises en cause par de telles évolutions. Le vieillissement de la population risque donc d'entraîner une baisse de la compétitivité.

* * *

Afin d'en examiner tous les aspects, la relation entre compétitivité et vieillissement a été traitée sous des angles différents, dans l'optique de définir progressivement une ligne d'action tendant à la nécessaire transformation de la société française. Des comparaisons approfondies ont systématiquement été menées sur les évolutions prévisibles de la France, par rapport à celles des autres pays de l'Union européenne, ainsi qu'avec les États-Unis.

L'étude relative au vieillissement a été conduite à partir d'une analyse de la situation du marché du travail, réalisée au moyen de l'édition 2001 de l'« *Enquête sur les forces de travail* » d'Eurostat, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et des dix pays candidats qui sont sur le point d'y adhérer. Pour la première fois au niveau européen, cette analyse a été réalisée sur une base régionale détaillée, soit 247 régions rassemblant 207 millions d'actifs environ. Une typologie en huit groupes de régions a été établie à partir d'une analyse multifactorielle, portant sur 15 indicateurs représentatifs de la situation du marché du travail de chacune de ces régions.

Si le constat de base porte sur l'Union européenne élargie à 25, la prévision de l'évolution de ces indicateurs sur la période 1995-2025 n'a pu être établie que pour les pays de l'Europe des 15, les seuls pour lesquels Eurostat a réalisé des projections (dans le même cadre de leurs régions constitutives).

Aux projections ainsi faites par Eurostat, pour chaque pays et chaque région, nous proposons, dans cette étude, une « *variante* » fondée sur une politique active de lutte contre les effets du vieillissement démographique par une mobilisation des réserves de main-

d'œuvre potentiellement disponibles dans chaque pays de l'Union au cours des 25 prochaines années.

* * *

Sur la base de ces observations et des résultats de ces modèles de projection :

1. Il est possible d'avoir une vue d'ensemble de l'Union européenne, en 2001 pour les 15, et d'ici 2025 pour les 25, en dégageant huit grands types de régions économiques, traversant les frontières de ses États membres : régions à dominante industrielle ou tertiaire, régions « *jeunes* » ou « *âgées* », régions à faibles taux ou à hauts taux d'activité. Cette étude, réalisée à l'échelle de l'Union européenne, sur la base des données Eurostat, a pu être comparée à celle menée aux États-Unis par le *Bureau of Labor Statistics*.

2. La situation de la France, ses caractéristiques dominantes, sa capacité propre de lutter contre les effets du vieillissement, apparaissent plus clairement, au travers de cette analyse par type de régions, menée au niveau de l'Union européenne toute entière. Il en est de même pour les autres États membres : le vieillissement durable de l'économie allemande, la spécificité de la Suède avec ses hauts taux d'activité, les niveaux de développement différenciés selon les régions en Italie

et en Espagne, ainsi que leurs perspectives d'évolution dans les années à venir, sont autant de traits mis en évidence par cette étude.

3. Les politiques économiques à mettre en œuvre ont fait l'objet d'un examen critique, fondé sur leur faculté à s'adapter à la réalité d'une Europe vieillissante.

4. L'approche retenue fait éclater le carcan des frontières dans une Union européenne qui, en principe, n'en connaît plus. Elle maintient cependant une présentation des résultats par État, afin de permettre la définition des politiques nécessaires à mettre en œuvre pour faire face au vieillissement démographique. En effet, en vertu du principe de subsidiarité, celles-ci relèvent le plus souvent de la compétence des États. Tel est le cas notamment de l'organisation du système éducatif, des régimes de retraite, des politiques d'emploi, d'accueil et d'intégration des immigrés, etc.

* * *

Les résultats de cette étude sont présentés en quatre parties :

- 1.** Constat de la situation initiale au sein de l'Union européenne.
- 2.** Perspectives d'évolution du potentiel démographique des principaux pays de l'Union européenne et des États-Unis.
- 3.** Politique économique à suivre pour faire face à cette situation nouvelle du vieillissement démographique.
- 4.** Réformes à entreprendre.

**CONSTAT DE LA SITUATION
INITIALE : AU SEIN DE L'UNION
EUROPÉENNE, LA FRANCE SOUFFRE
D'UN FORT HANDICAP STRUCTUREL
DÛ À LA MAUVAISE GESTION DES
ÂGES ET DES TEMPS DE TRAVAIL
DE SA POPULATION ACTIVE**

Le vieillissement de la population européenne dans les années à venir ne peut être étudié que par rapport à l'état actuel de cette population au début de ce processus. L'enquête d'Eurostat sur les forces de travail, parue en 2001, est utilisée à cette fin. Le cadre retenu pour cette analyse a été celui de l'Europe des 25. L'étude a été faite, non seulement par pays adhérent ou candidat, mais également par région, soit 247 unités territoriales, regroupant au total plus de 207 millions d'actifs.

Plusieurs raisons expliquent le choix de ces circonscriptions géographiques. Comparer les grands pays et les petits pays, tels que l'Allemagne et le Luxembourg, n'a pas de sens. Descendre au niveau des entités régionales qui les composent¹, donne une vision plus concrète de la réalité européenne, surtout quand le nombre des petits pays, du fait de l'élargissement, augmente et qu'aucun

¹ Les régions constituent le deuxième niveau de la Nomenclature européenne des unités territoriales statistiques que l'on désigne par l'acronyme NUTS 2.

des grands pays n'est homogène. Comment analyser le marché du travail allemand sans prendre en compte l'opposition entre les landers de l'est et ceux de l'ouest ? Peut-on ignorer les clivages entre le nord et le sud de l'Italie ou de l'Espagne ? En France, l'approche régionale montre la diversité du pays : régions méditerranéennes, Île-de-France et Nord-Pas de Calais, par exemple, ont des caractéristiques parfaitement dissemblables.

La diversité des pays et, en leur sein, des régions, est la règle. Cependant, une organisation géographique générale de l'Union européenne est apparue. La construction d'une typologie en huit classes s'est ainsi imposée, par l'intermédiaire d'une analyse multifactorielle de 15 indicateurs du marché du travail. Certains pays figurent dans une seule classe, à l'instar de la Pologne, les Pays-Bas, la Suède. Les pays importants sont nécessairement répartis entre plusieurs classes, trois à quatre au maximum. Le plus souvent, une dominante apparaît. C'est le cas pour la France, l'Autriche, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie. Parfois, cependant, deux dominantes se font jour qui témoignent d'une division profonde au sein d'un même pays : la Belgique, l'Allemagne, mais aussi l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni sont dans cette situation.

(Cf. carte de la typologie des marchés régionaux du travail ci-jointe en annexe du présent chapitre.)

On dispose ainsi d'une vue d'ensemble de l'Union européenne, traversant les frontières de ses États membres, par grand type de région économique : régions à faible ou à forte activité, régions industrielles ou à activité tertiaire prédominante, régions à population jeune ou âgée. À l'analyse, trois grands groupes de régions se dégagent clairement.

1.1. Quatre classes de régions à haut niveau d'activité, concentrées pour l'essentiel en Europe du Nord

En 2001, ces régions étaient proches du plein emploi avec un taux élevé de participation à la population active pour les 15 à 64 ans et un taux de chômage faible. Elles s'éloignent, en revanche, sur deux critères complémentaires introduits par l'analyse factorielle. Le premier est relatif à l'âge : deux classes de régions ont un âge médian des actifs inférieur à la moyenne européenne, les deux autres ayant un âge médian supérieur. Le second critère a trait à la spécialisation relative dans le secteur industriel ou dans celui des services. Deux de ces classes sont industrielles, les deux autres privilégient le tertiaire.

(Cf. cartes de la participation au marché du travail et de chômage, de la part de l'emploi industriel et de l'emploi tertiaire ci-jointes en annexe du présent chapitre.)

Les « *régions industrielles jeunes* » constituent la classe la plus importante : celle-ci comprend le nord de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, ainsi que le cœur de l'Europe centrale. L'Emilie-Romagne en Italie est la région la plus proche du profil moyen de cette classe. La part de l'industrie, dans ces régions, est de 37,4 % contre 29,4 % en moyenne dans l'Union européenne.

D'autres régions privilégient également l'industrie (33,6 %), mais elles ont un âge médian nettement supérieur. Elles constituent la classe des « *régions industrielles vieillies* ». Cette classe se compose principalement des régions occidentales de l'Allemagne, soit trente régions, et de quatre régions du centre du Royaume-Uni. La région de Karlsruhe est l'exemple type de ces régions industrielles vieillies, mais dont le taux d'activité en 2001 est encore élevé.

La même classification selon l'âge se retrouve dans les régions à prédominance tertiaire, qui comprennent l'ensemble des Pays-Bas, la moitié des régions du Royaume-Uni, ainsi que le sud et l'est de l'Irlande, déjà passée à ce stade de développement. Les taux d'activité sont très élevés, notamment chez les jeunes, le taux d'emploi à temps partiel est le double du taux européen ; le taux de chômage, à l'inverse, moitié moindre. La région du Yorkshire, autour de Bradford et de Leeds, est la plus représentative de cette classe

à laquelle de grandes métropoles européennes appartiennent également (Londres, Vienne, Berlin).

Pareillement, d'autres régions en Europe sont « *tertiaires* », mais leur population a un âge médian nettement plus élevé. Elles sont déjà entrées dans le processus du vieillissement de leur population. Ces « *régions vieillies à dominante tertiaire* » comprennent des pays scandinaves et tout le sud du Royaume-Uni. Le taux de participation à la population active des seniors de 55 à 64 ans est proche de 60 %, contre 40 % seulement en moyenne européenne. Le Kent est le parangon de cette classe.

1.2. Trois classes de régions à faible niveau d'activité concentrées en Europe du Sud et de l'Est

Dans le cadre de l'Union à 25, à cette Europe du Nord à haut niveau d'activité et à faible taux de chômage répartie en quatre types de régions, s'opposent l'Europe du Sud et de l'Est à faible niveau d'activité et à fort taux de chômage. Ce groupe de pays se subdivise, lui-même, en trois classes qui se distinguent par leur niveau de développement économique, selon les places relatives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la population active employée.

Dans la classe des « *régions à fort retard de développement* », le secteur primaire emploie près de 20 % de la population active, le secteur secondaire environ 30 %, la moitié à peine exerce dans le secteur tertiaire. La Pologne, la Lettonie et la Grèce appartiennent à cette classe ; la région de Lodz en est le modèle type. Certains de ces pays ont une population jeune, à l'instar de la Pologne dont la réserve disponible est particulièrement importante.

Une autre classe de ce groupe comprend les « *régions en cours de mutation* », comme le sud de l'Espagne et de l'Italie ainsi que la Corse. Elles souffrent d'un retard séculaire de développement industriel et urbain, qu'elles commencent à rattraper. Mais le mouvement se fait avec lenteur. À l'exception de la Corse, ces régions sont jeunes et ont les plus fortes réserves de main-d'œuvre en pourcentage de leur population. La Sardaigne en est l'exemple typique.

Enfin, une dernière classe de ce groupe des régions à faible niveau d'activité (49,9 %, pour une moyenne européenne de 56,2 %) constitue une zone de transition. Les taux d'activité, notamment des jeunes femmes et des seniors, sont au-dessous de la moyenne européenne. Ces régions ont une activité tertiaire prédominante avec près de 70 % des emplois dans ce secteur (pour 65,1 % dans l'ensemble de l'Union euro-

péenne). Il s'agit, pour l'essentiel, du centre de l'Espagne, du centre de l'Italie, mais également du sud et du nord de la France, ainsi que de la Wallonie. Pour ces deux dernières régions, cela peut paraître, de prime abord, surprenant. Le grand déclin de leur industrie, au cours des dernières années, en est, en réalité, l'explication.

1.3. Une classe atypique, dominante en France et en ex-Allemagne de l'Est

Certaines régions de France relèvent des « *régions industrielles jeunes* » : Pays de la Loire, Alsace, Franche-Comté, comme d'autres citées ci-dessus, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon. Toutes appartiennent à la classe des régions à niveau d'activité relativement faible mais, par nature ou par évolution récente, à prédominance tertiaire.

La plus grande partie de notre pays, dont l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le Sud-Ouest, fait l'objet d'un classement à part. Les landers de l'ex-Allemagne de l'Est relèvent également de ce classement.

Deux caractéristiques principales définissent cette classe de régions. Certaines catégories de la population sont très actives, d'autres le sont

très peu. Le taux d'activité des hommes de 25 à 54 ans atteint presque 94 %, contre 92 % en moyenne européenne. Plus remarquable encore est celui des femmes des mêmes âges avec près de 83 %, contre moins de 74 % en Europe. En contrepartie, le taux d'activité des 54 à 64 ans est seulement de 38 % et celui des moins de 25 ans, de 40 %.

(Cf. carte de la participation des seniors au marché du travail ci-jointe en annexe du présent chapitre.)

Cette situation est due aux politiques de l'emploi menées pour lutter contre le chômage en France et dans l'est de l'Allemagne. L'habitude a été contractée d'encourager les départs en retraite anticipée. Par ailleurs, la longueur de la file d'attente pour entrer pleinement dans la vie active, alors que le chômage des jeunes excède 16 %, encourage les moins de 25 ans à prolonger leurs études. Les situations de cumul emploi-formation sont rares.

Cette concentration de l'activité sur les tranches d'âge moyen risque de devenir encore plus dangereuse, dans la mesure où le vieillissement démographique va faire passer un grand nombre de travailleurs dans la tranche d'âge des seniors à faible niveau d'activité. Les effectifs globaux de population active en cours de carrière, susceptibles de

supporter la charge croissante des inactifs, risquent ainsi de baisser pour cette raison. Et, il n'y a pas de réserve de main-d'œuvre d'âge adulte mobilisable, comme c'est le cas dans les régions du sud et de l'est de l'Europe, où les réserves de main-d'œuvre féminine sont beaucoup plus élevées. En 2001, la population potentiellement active, âgée de 15 à 64 ans représente 10,6 % de la population active en Espagne, 14,9 % en Italie, contre 2,5 % en France et 2,9 % en Allemagne. Même au Royaume-Uni, qui a des taux d'activité élevés pour ces tranches d'âge, la réserve potentielle est de 4,3 %. Il faudrait donc prendre les effectifs supplémentaires sur les jeunes et les seniors actuellement inactifs, ce qui ne peut se faire sans d'importantes réformes structurelles, dont la mise en œuvre s'étale nécessairement sur plusieurs années.

La France, comme l'Allemagne, devrait, sans doute, pouvoir compter sur la réduction du nombre de leurs chômeurs, très élevé dans les deux pays, pour augmenter les effectifs employés dans un délai plus court. Mais, l'expérience des années 1996-2001, période de croissance économique, a montré l'importance des facteurs de résistance à la baisse du taux de chômage, même en situation d'expansion. En France, le taux plancher de 8 % de chômeurs, considéré comme impres-

sible par la plupart des économistes et analystes de l'emploi, n'a pas cédé. Et ce, nonobstant les pénuries d'emplois qui commençaient à apparaître dans notre économie, au cours de l'année 2000, aussi bien dans des métiers qualifiés que non qualifiés.

Il faudrait, en outre, tenir compte des effets pervers de la législation dans notre pays sur la durée du temps de travail et de la réglementation des plans sociaux. L'instauration des 35 heures a entraîné une baisse de la productivité réelle du travail, notamment dans les services. Les longs délais imposés par les « *plans de sauvegarde de l'emploi* » freinent les indispensables mutations de l'appareil économique, qui doivent impérativement être mises en œuvre dans les délais les plus brefs, afin de pouvoir prendre un nouveau départ. Les mesures prises sont donc potentiellement destructrices d'emplois. La population active française est ainsi « *bridée* » dans sa capacité à se développer, à évoluer en cours de carrière et, de ce fait, à répondre aux besoins nouveaux de l'économie.

La société française entre ainsi dans un processus du vieillissement démographique avec un fort handicap, identique à celui des Landers de l'ex-Allemagne de l'Est, dont on sait le poids dans les difficultés actuelles de ce pays.

ANNEXES

1. Encadré État des lieux des marchés régionaux du travail en Europe (2001)
2. Typologie des marchés régionaux du travail (2001)
3. Participation au marché du travail (2001)
4. Chômage (2001)
5. Part de l'emploi industriel (2001)
6. Part de l'emploi tertiaire (2001)
7. Participation des seniors au marché du travail (2001)

Annexe 1

État des lieux des marchés régionaux du travail en Europe (2001)

Source et méthode

La typologie régionale porte sur l'Europe élargie : l'Union européenne actuelle à 15 et les 10 pays candidats à l'adhésion en 2004 excepté Malte (valeurs manquantes). Un ensemble de 247 régions rassemblant plus de 207 millions d'actifs au printemps 2001.

L'analyse des données repose sur l'enquête européenne sur « *les forces de travail* ». Cette base de données est résumée par une typologie en huit classes constituées suivant un algorithme de classification hiérarchique ascendante sur la base des scores factoriels extraits d'une analyse en composantes principales combinant 15 indicateurs représentatifs de la situation du marché du travail. Les indicateurs donnent des profils régionaux sans effet de taille, mais pour tenir compte du poids très inégal des régions européennes, l'analyse factorielle est pondérée par la population active totale.

L'enquête européenne sur les forces de travail d'Eurostat est une enquête annuelle auprès d'un échantillon extrait de la population des ménages ordinaires. Son taux de sondage est d'environ 2 %. L'enquête se

tient au printemps, mais chaque institut statistique national la gère selon son propre calendrier, et il existe de légères différences de traitement du questionnaire d'un pays à l'autre. Les données européennes sont donc harmonisées, mais à un niveau fin de croisement des indicateurs catégoriels et par région, l'utilisateur doit prendre garde à l'incertitude qui entoure les résultats portant sur de petits effectifs. L'enquête présente en outre des problèmes de cohérence dans certains pays (Espagne, Hongrie, République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Slovénie) entre le nombre de personnes se déclarant actives et le nombre d'actifs déclarant avoir un emploi, qui semble surestimé dans plusieurs pays. Un redressement des données espagnoles qui présentaient un biais important a été réalisé de façon à assurer la cohérence de l'enquête au niveau national avec les données OCDE. Par contre les données des pays candidats de l'Europe centrale et orientale n'ont pas été redressées.

Les indicateurs

On a introduit *deux indicateurs de vieillissement* dans l'analyse.

État des lieux des marchés

L'âge médian des actifs, calculé sur des tranches d'âge décennales est complété par la part des seniors de 55 ans ou plus dans la population active.

On utilise cinq *indicateurs de participation à la vie active*. Plutôt que d'employer le classique taux d'activité des 15 ans et plus, on préfère écarter l'activité marginale des 65 ans et plus et calculer les indicateurs sur les tranches d'âge allant de 15 à 64 ans. Dans cette tranche d'âge, on s'intéresse particulièrement aux plus jeunes (15-24 ans) et au plus âgés (55-64 ans). Ces taux d'activité sont complétés par les taux d'activité spécifiques des hommes et des femmes âgées de 25 à 54 ans.

On introduit trois indicateurs descriptifs du *niveau de chômage* dans l'analyse.

Au niveau de l'Europe, le taux de chômage se situe à une moyenne de 8,1 % en 2001. Le taux de chômage des femmes se situe à un niveau légèrement plus élevé. L'insertion des jeunes sur le marché du travail se fait assez difficilement, ce qui peut être interprété comme un signe d'inadéquation des qualifications au sortir du sys-

régionaux du travail en Europe

tème de formation initiale aux besoins réels de l'économie. Alternativement cela peut aussi être interprété comme un phénomène de « file d'attente » lorsque le marché du travail est saturé par la demande.

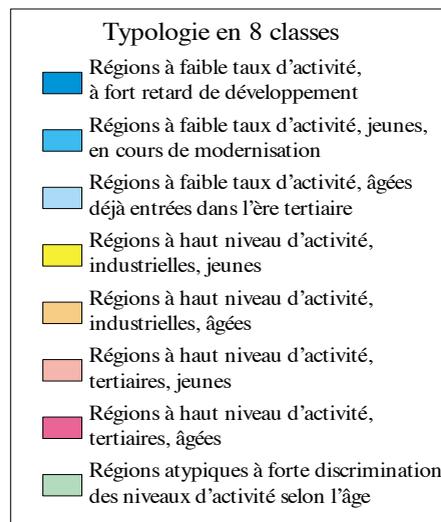
On utilise trois *indicateurs d'orientation sectorielle*. L'enquête LFS permet de répartir les emplois (au lieu de résidence) en trois secteurs d'activité, primaire, secondaire et tertiaire.

On complète l'analyse par deux *indicateurs sur le développement du temps partiel*. Le développement des emplois à temps partiel est un signe de tertiairisation et de féminisation du marché du travail. C'est également une réponse qui a souvent été apportée à la montée du chômage.

Annexe 2

Typologie des marchés régionaux du travail (2001)

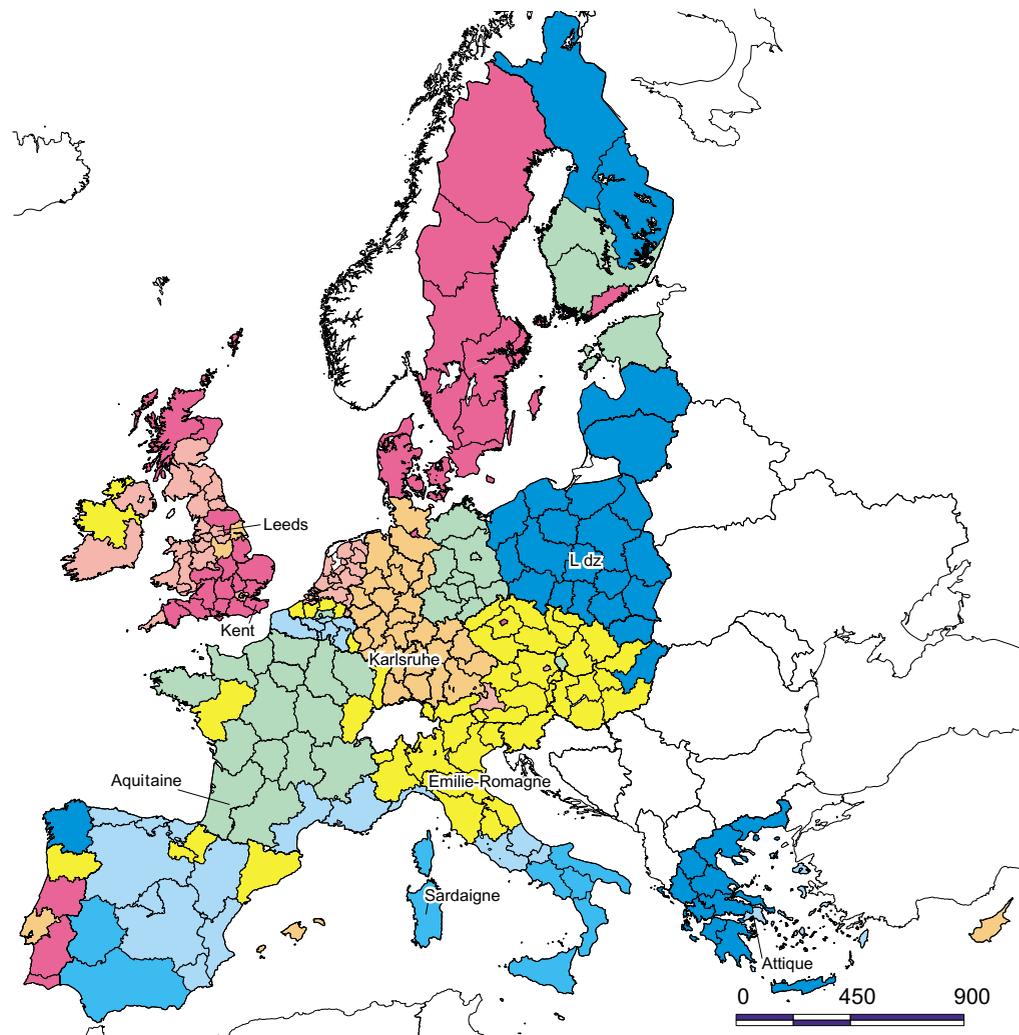
Typologie des marchés régionaux du travail (2001)



Méthode : analyse factorielle en composantes principales sur 15 indicateurs pondérés par la population active 2001 suivie de Classification ascendante hiérarchique

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
 Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
 Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
 Enquête sur les forces de travail (2001)

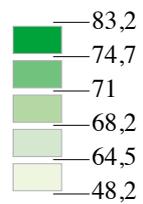


Annexe 3

Participation au marché du travail (2001)

Participation au marché du travail (2001)

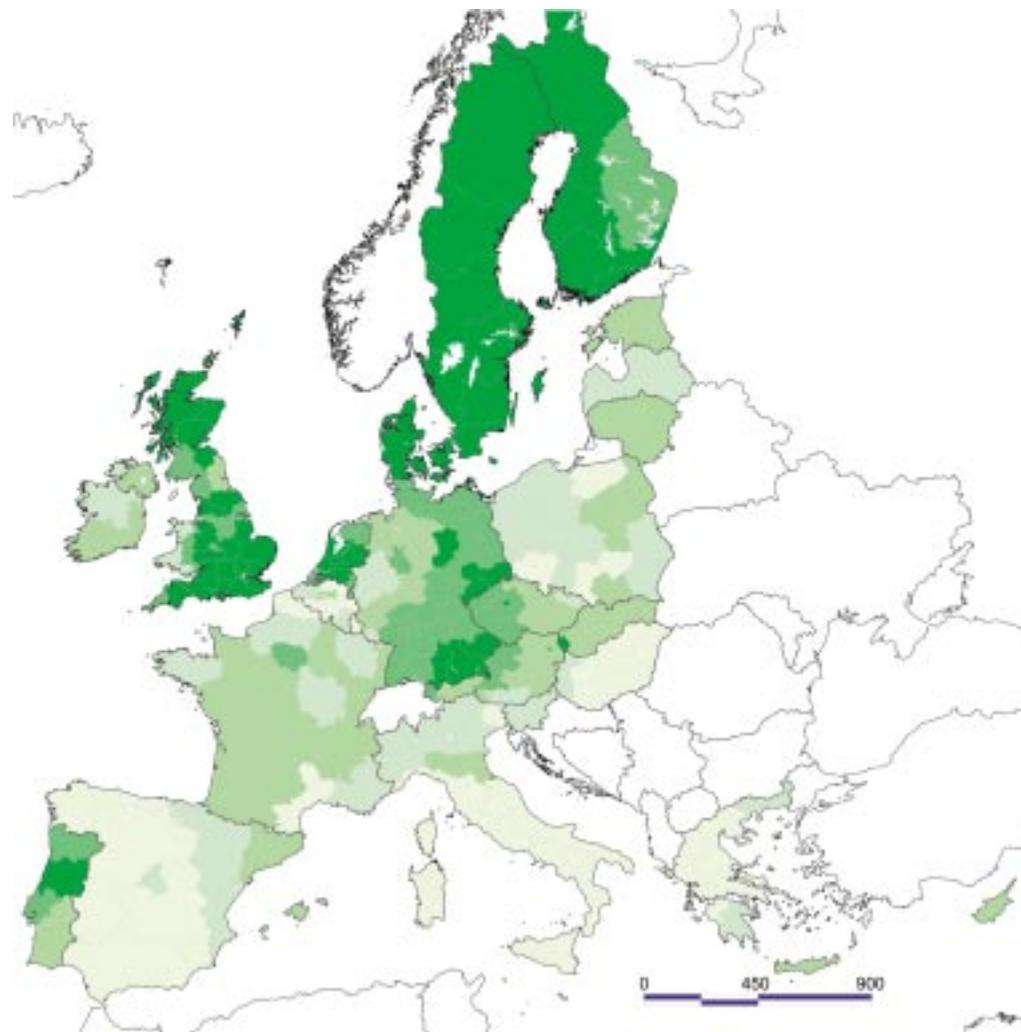
Taux d'activité entre 15 et 64 ans
pour cent habitants



Méthode : discrétisation sur les quantiles
calculés sur la population active 2001

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Enquête sur les forces de travail (2001)

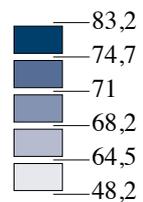


Annexe 4

**Chômage
(2001)**

Chômage (2001)

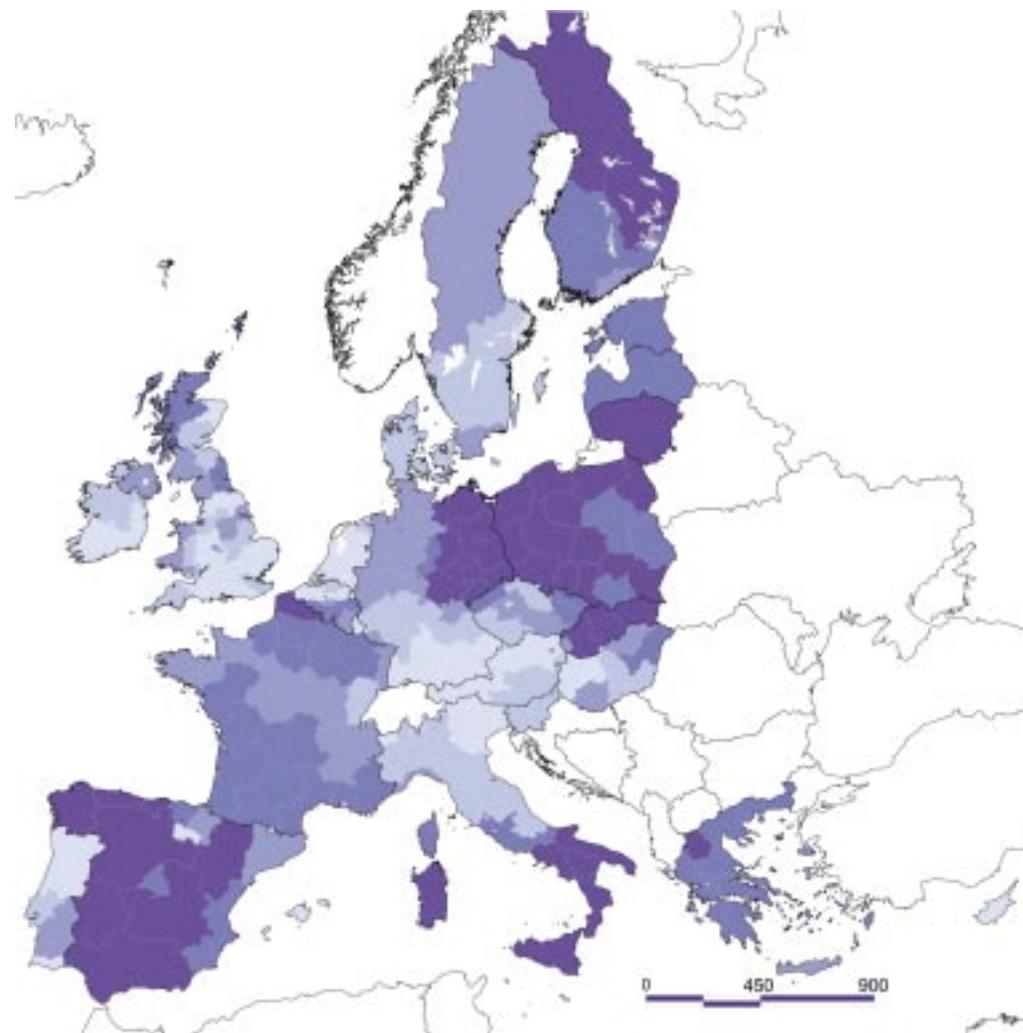
Taux d'activité entre 15 et 64 ans
pour cent habitants



Méthode : discrétisation sur les quantiles
calculés sur la population active 2001

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Enquête sur les forces de travail (2001)

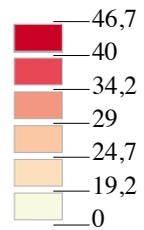


Annexe 5

**Part de l'emploi industriel
(2001)**

Part de l'emploi industriel (2001)

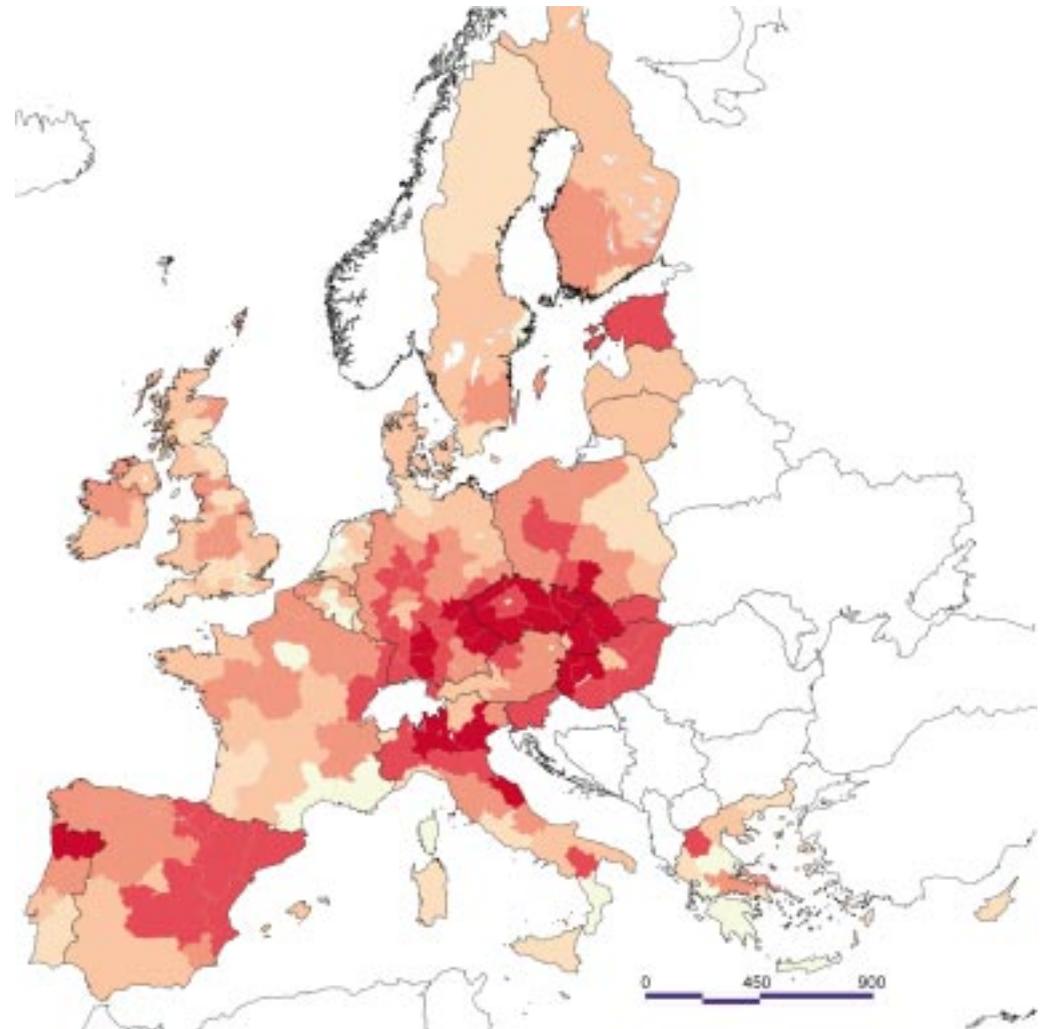
Part de l'industrie pour cent emplois



Méthode : discrétisation sur les quantiles
calculés sur la population active 2001

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Enquête sur les forces de travail (2001)

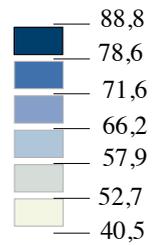


Annexe 6

**Part de l'emploi tertiaire
(2001)**

Part de l'emploi tertiaire (2001)

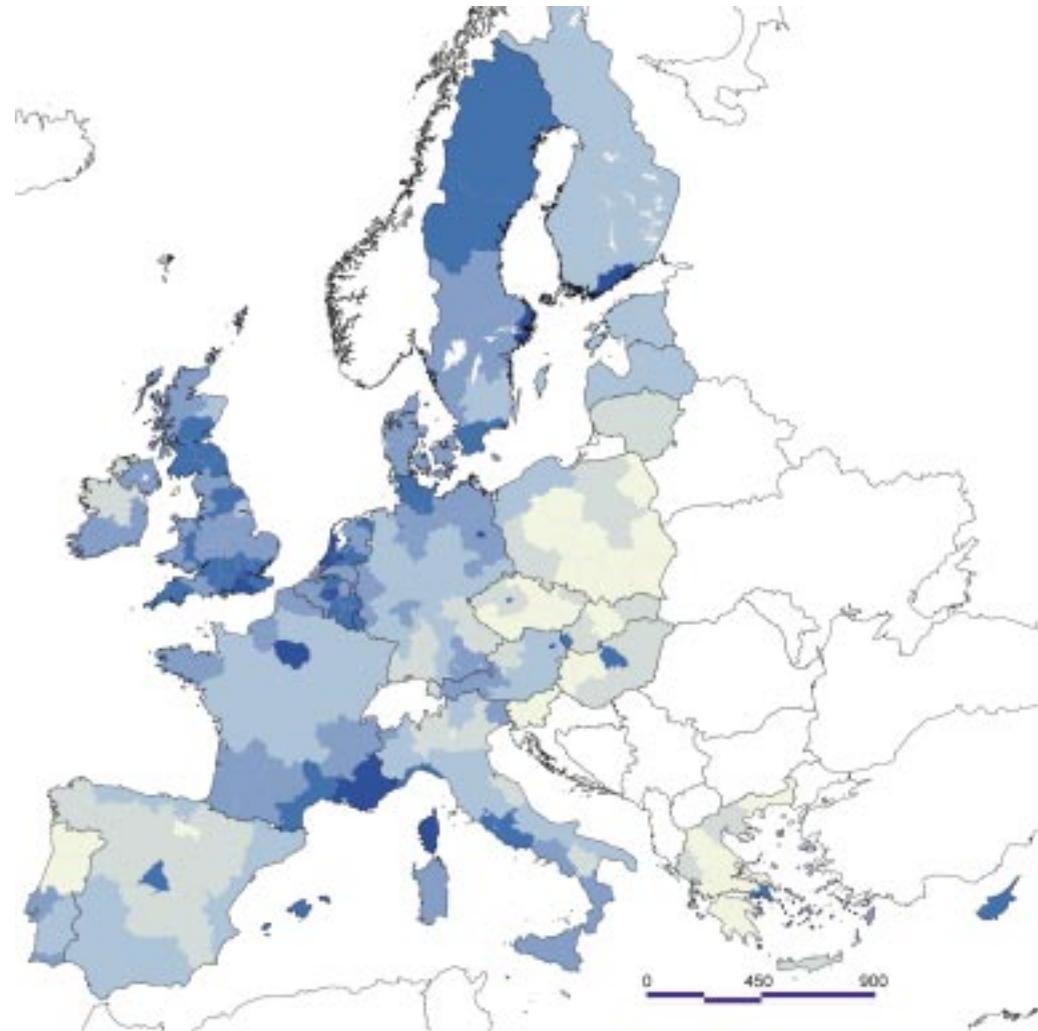
Part des services pour cent emplois



Méthode : discrétisation sur les quantiles
calculés sur la population active 2001

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Enquête sur les forces de travail (2001)

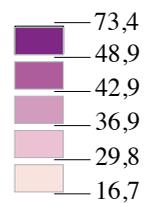


Annexe 7

**Participation des seniors
au marché du travail
(2001)**

Participation des seniors au marché du travail (2001)

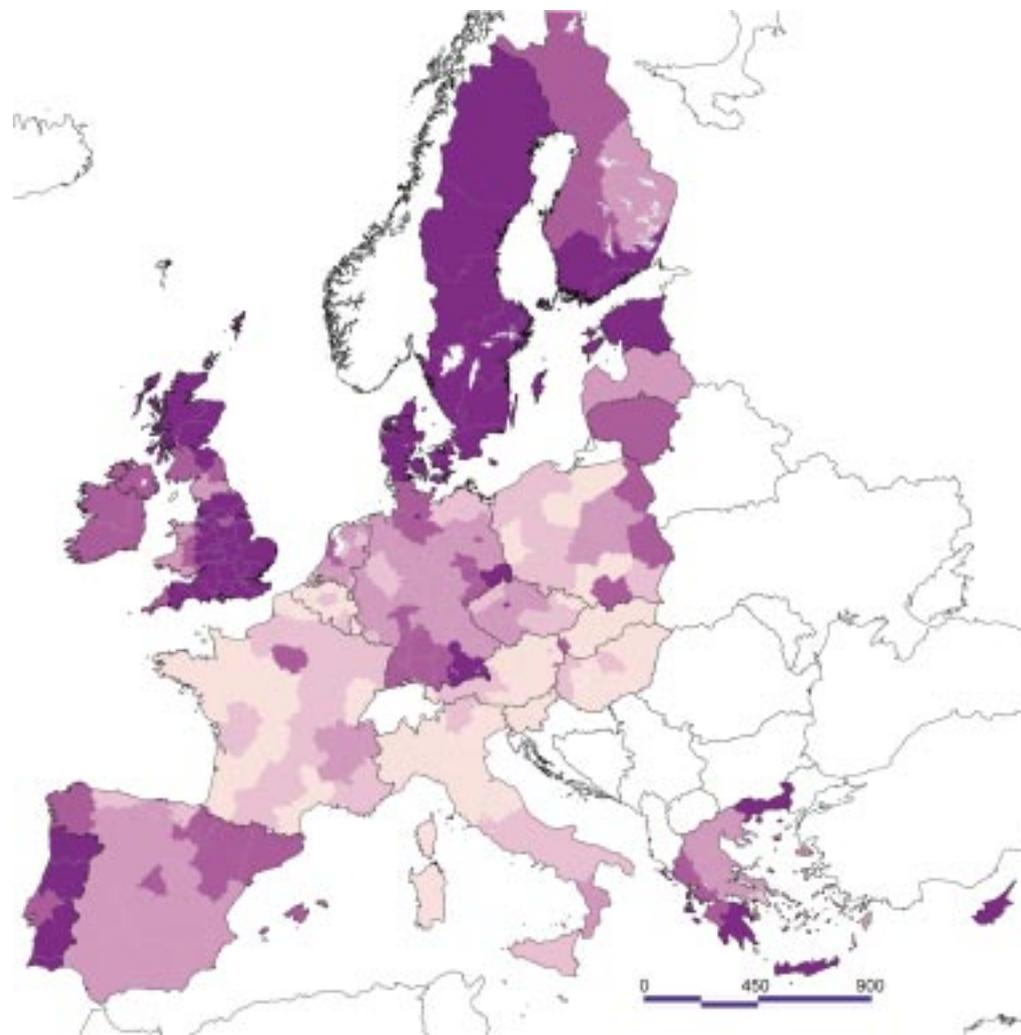
Taux d'activité des 55-64 ans
pour cent habitants



Méthode : discrétisation sur les quantiles
calculés sur la population active 2001

Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Enquête sur les forces de travail (2001)



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU POTENTIEL DÉMOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES ÉTATS-UNIS

Le vieillissement de la population atteint de plein fouet le potentiel de croissance économique de nos sociétés développées. Celui-ci dépend, en effet, de deux facteurs : les effectifs de la population active disponible et le niveau de productivité globale qui peut être atteint dans chaque pays concerné. La donnée démographique est donc à la base de tout calcul de ce potentiel, car elle fournit la main-d'œuvre nécessaire à la croissance économique. Mais elle fait aussi peser la charge des inactifs sur les actifs, que l'on mesure par un indice de « *dépendance* ». Les deux éléments constitutifs d'une population doivent ainsi être pris en compte : un nombre élevé d'actifs facilite la croissance, un nombre élevé d'inactifs la freine. Le processus de vieillissement de la population bouleverse ces deux données fondamentales : il conduit à la réduction de la population active et à l'augmentation du nombre des inactifs.

2.1. Les méthodes de prévision

2.1.1. Les hypothèses d'Eurostat

L'analyse prévisionnelle ne peut être menée que dans les pays pour lesquels des projections ont

été établies, c'est-à-dire ceux de l'Europe des 15. Les projections d'Eurostat sur la période 1995-2025 ont le mérite d'avoir retenu le cadre des unités territoriales de base, c'est-à-dire des régions à l'intérieur de chaque pays. Elles ont été établies à l'horizon 2025 sur la base d'un taux d'activité global des 15-64 ans qui passerait à 70,1 % en 2025, soit un point de plus qu'en 2001. Le solde migratoire de l'ensemble de l'Union a été maintenu au niveau moyen des années 1990 : 600 000 entrées par an, dont 50 000 en France. Dans l'ensemble, c'est un scénario très proche de la situation actuelle du marché du travail. La seule modification importante de tendance porte sur l'emploi des seniors. La participation des 55-64 ans au marché du travail est censée progresser de 40,5 %, observés en 2000, à près de 49 % en 2025. Toutefois, l'âge moyen effectif de départ prévu reste plus proche de 60 que de 65 ans. La progression attendue du taux d'activité des seniors est très modérée, si l'on considère que le taux d'activité moyen des 55-64 ans atteignait déjà 69,3 % en Suède en 2001.

2.1.2. La « variante » retenue dans les travaux du groupe

Il nous a semblé utile d'établir une « variante » de ces prévisions, fondée sur des taux d'activité plus élevés pour déterminer la marge de

manœuvre dont ces pays disposeront lorsqu'ils auront à traiter les phénomènes de vieillissement de leur population dans les prochaines années. Jusqu'où pourraient-ils aller pour compenser les effets de ce vieillissement par une augmentation plus forte des taux d'activité de leur population, notamment aux âges extrêmes des jeunes et des seniors ? Quel serait l'effet de telles mesures sur le rapport, susceptible d'améliorations sensibles, entre les actifs et les inactifs ?

(Voir l'encadré méthodologique sur le mode de calcul de cette « variante » en annexe au présent chapitre.)

Les réserves potentielles de main-d'œuvre ainsi calculées ont été déterminées en appliquant, pour chaque région, à la population en âge de travailler, les taux d'activité des pays européens qui mobilisaient le mieux leurs ressources humaines en 2001, c'est-à-dire les Pays-Bas pour les tranches d'âge de 15 à 34 ans et la Suède pour les 35 ans et plus. On obtient ainsi un potentiel d'activité maximal, théorique, qui pourrait être de 78,7 % pour les 15-64 ans, contre 70,1 % prévu par Eurostat. La réserve calculée serait d'environ 23,6 millions d'actifs potentiels à l'horizon 2025, soit 13,5 % d'actifs supplémentaires par rapport au scénario central Eurostat.

Les prévisions, faites pour l'Union européenne, par cet institut, et par nous-mêmes dans le cadre de notre « *variante* », ont été comparées à celles établies pour les États-Unis par le *Bureau of Labor Statistics*, et confrontées aux projections de population que cet institut américain a également calculées pour les 15. Celles-ci sont beaucoup plus pessimistes que celles Eurostat. Ces prévisions expliquent, pour une part, les jugements actuels de certains dirigeants des États-Unis sur les capacités réduites de dynamisme de la « *vieille Europe* ».

* * *

L'analyse de ces différentes projections de population conduit à trois constats sur les conséquences induites par les changements démographiques d'ici 25 ans, en termes de potentiel de croissance et donc de compétitivité :

- L'écart entre les variations prévues des effectifs de la population en âge de travailler est tel que le fossé entre les États-Unis et l'Europe devrait s'élargir au dépens de cette dernière.
- Des réserves de main-d'œuvre seront mobilisables en Europe, permettant de dynamiser le potentiel de croissance économique de certains de ses pays. Elles créeront une nouvelle situation de concurrence au sein de l'Union européenne.
- La France se divisera en trois groupes de régions inégalement dynamiques.

2.2. Les résultats

2.2.1. Le fossé transatlantique risque de s'élargir

Le fossé entre les États-Unis et l'Europe des 15 s'explique d'abord par un différentiel de croissance de la population totale. Depuis 1965², les États-Unis ont mené une politique d'immigration systématique qui leur ont permis d'accroître leur population. L'Europe a eu une approche plus restrictive. Entretien par l'importante immigration latino-américaine, avec une moyenne de 2 enfants par femme, la fécondité américaine est restée proche du seuil de renouvellement des générations depuis plus de vingt ans, alors qu'elle est descendue à 1,5 enfants par femme environ dans l'Union européenne.

Les projections américaines de population reposent sur le maintien de ces deux caractéristiques principales de la situation démographique aux États-Unis : la fécondité, prévue à 2,1 enfants par femme, assure le renouvellement des générations ; l'immigration se poursuit au rythme actuel de plus de 1,2 millions d'entrées annuelles. Celles-ci proviendront, pour l'essen-

² Lois Johnson qui mettent fin au système des quotas établi au lendemain de la Première Guerre mondiale.

tiel, d'Asie et d'Amérique latine, conduisant la population d'origine asiatique de 4,5 % en 2000, à plus de 7,5 % en 2025, et la population d'origine hispanique de 11 % à 16,5 %. La part des hispaniques dépasserait, à cette date, la part des afro-américains aux États-Unis.

Aux États-Unis, entre 2000 et 2025, la population devrait croître de 22,2 % à 333 923 000 personnes, alors que la population en âge de travailler augmenterait de 16 %, les deux tiers de cette croissance étant attendus avant 2010. Les 65 ans et plus passeraient de 12 % à 17,5 % de la population totale ; la part des enfants de moins de 16 ans ne baisserait que légèrement, de 23 % à 21 %.

Le paysage de l'Europe des 15, dépeint à l'aide des projections d'Eurostat, est tout différent : la fécondité progresserait de 1,45 enfants par femme, actuellement, à 1,7 en 2025. L'immigration resterait modérée, au niveau moyen de 0,6 million d'entrées par an, soit moitié moins qu'aux États-Unis. Sur 25 ans, le taux global d'immigration serait de 4 % en Europe contre 11 % en Amérique par rapport à la population de l'an 2000.

Dans cette perspective, entre 2000 et 2025, la population de l'Union européenne croîtrait de 4,6 %, à 388 254 000 de personnes. La popu-

lation en âge de travailler reculerait de 1 % sur l'ensemble de la période, bien qu'elle doive encore augmenter légèrement de 2,5 % entre 2000 et 2010, mouvement déjà largement amorcé à la mi-2003. Mais ensuite, de 2010 à 2025, la baisse de cette population en âge de travailler serait de 3,5 %. Les 65 ans et plus passeraient de 16,3 % de la population en 2000, à 22 % en 2025. La part des moins de 15 ans reculerait de 17 % à un peu moins de 15 %.

Encore faut-il noter que ces prévisions d'Eurostat pour l'Europe à 15, confirmées par un travail récent des Nations Unies, sont nettement plus optimistes que celles établies par le *Bureau of Census* aux États-Unis : conservant un indice de fécondité inférieur à 1,5 enfants par femme, l'Europe n'aurait plus que 350 millions d'habitants environ en 2025, c'est-à-dire 10 % de moins qu'aujourd'hui. Avec 12 % d'habitants âgés de moins de 15 ans et 24 % de 65 ans et plus, le vieillissement de la population européenne, d'après ces calculs, est beaucoup plus rapide, d'où les propos que tiennent certains dirigeants américains sur la « *vieille Europe* » ! Dans ce scénario, l'effectif des adultes compris entre 15 et 64 ans serait de 20 millions de personnes de moins que dans le scénario central Eurostat à l'horizon 2025.

* * *

L'écart entre l'Union européenne et les États-Unis, ainsi mesuré en termes de population totale et de population en âge de travailler, est donc très important. S'il est défavorable à l'Union européenne en général, il l'est tout particulièrement pour la France.

Mais ce décalage est encore plus fort en termes de population active disponible, car il s'y ajoute une différence sur les taux d'activité. En 2000, 75,7 % des Américains de 15 à 64 ans participaient au marché du travail, contre 68,9 % des Européens au même âge. En 2025, les taux américains resteraient stables dans les prévisions du *Bureau of Labor Statistics*, soit 76,1 %. Le taux européen prévu par Eurostat passerait à 70,1 %. Ce n'est que dans l'hypothèse de notre « variante » que le relèvement prévu des taux d'activité permettrait, dans une certaine mesure, un relatif rattrapage.

* * *

D'après Eurostat, de 2000 à 2025, le potentiel humain des États-Unis augmenterait de 19 %, celui des 15 resterait à peu près stable (+ 1,4 %). La différence de taux de croissance de ce potentiel entre ces deux grandes régions du monde serait de près de 0,65 % par an. Devrait s'ajouter en sus une autre différence, portant sur les taux de productivité, pour lesquels un écart de 1 % par an entre les deux

entités géographiques sera retenu, à titre d'hypothèse, pour cette période. L'écart annuel de « *potentiel de croissance* » entre les États-Unis et l'Europe passerait à 1,65 %, soit près du double de l'écart constaté au cours des 25 dernières années.

Cependant, si nous retenons la « variante », il reste un potentiel de croissance à exploiter par la flexion des taux d'activité. En effet, si l'Europe augmentait ses taux durant cette période au niveau des taux néerlandais pour les jeunes et suédois pour les 35 ans et plus, la progression de son potentiel humain engendrerait une progression totale de 15 % de sa force de travail entre 2000 et 2025, soit un gain d'un demi-point de croissance en moyenne par an. L'écart avec les États-Unis devient, dès lors, beaucoup plus faible.

Bien que nous nous soyons fixé cet objectif, un tel niveau d'activité sera particulièrement difficile à atteindre. Il faudrait gagner près de dix points d'activité chez les 15-64 ans par rapport à la situation actuelle. Une partie de ce gain peut provenir des femmes entre 25 et 54 ans, en raison des taux d'activité encore faibles dans plusieurs pays. L'alignement sur les taux d'activité suédois représente une réserve d'environ 6 millions de femmes pour le marché du travail européen. Pour l'essentiel,

il faut gagner le supplément d'effectifs sur les âges extrêmes. On peut potentiellement gagner 20 points d'activité sur les 15-24 ans, en passant du taux d'activité actuel de 48 % au taux attendu de 68 % aux Pays-Bas en 2025, dépassant ainsi le taux américain de 60 %. Un gain tout aussi considérable peut être réalisé chez les seniors. 20 points d'activité peuvent également être gagnés chez les 55-64 ans, ce qui permettrait à l'Europe d'atteindre le taux de 60 % attendu en Suède en 2025 et d'égaliser, par là même, le taux américain. L'alignement sur le modèle suédois aurait aussi des conséquences pour les 65 ans et plus, passant du niveau actuel de 3,3 % à un taux d'activité de 6,7 % en 2025. Ce serait encore très en deçà du taux d'activité attendu aux États-Unis de 16 % des 65 ans et plus, mais, dans ce dernier cas, ce serait un choix de société que l'Europe n'est, sans doute, pas prête à assumer, car il suppose le démantèlement de son modèle social.

Traduits en termes d'effectifs, les gains potentiels d'emplois peuvent être répartis en quatre grandes tranches d'âge : environ 7,3 millions sur la tranche 15-24 ans, soit 31 % du gain total prévu ; 6,7 millions sur les 25-54 ans, 28 % du gain total ; 7,1 millions sur la tranche 55-64 ans, soit 30 % du gain d'effectif nécessaire ; 2,5 millions sur les 65 ans et

plus, ce qui représente encore 11 % du gain total. Les pays de l'Union européenne voudront probablement préserver, autant que faire se peut, leurs systèmes de retraite et s'opposer à cette dernière mesure. Mais l'extension à toute l'Europe du taux d'activité des 65 ans et plus du modèle suédois pourrait s'imposer par nécessité à l'horizon 2025.

2.2.2. Des réserves de main-d'œuvre, mobilisables au sein de l'Union européenne, inégalement réparties selon les pays

Seule une sensible augmentation des taux d'activité en Europe permettrait de combler une partie du décalage qui s'établira avec les États-Unis. Les pays européens connaissent, cependant, des situations très différentes, certains ayant des réserves de main-d'œuvre, d'autres très peu. Or, les conditions de concurrence entre ces pays seront profondément affectées par les variations possibles de leurs taux d'activité. Telle est la conclusion qui ressort des calculs nouveaux introduits par notre variante. Il faut donc distinguer les projections établies par Eurostat des nôtres.

La variation de la population active dans les vingt-cinq prochaines années peut se décliner en deux parties dans chacun des pays étudiés :

un effet démographique lié à l'évolution de la population en âge de travailler et un effet de flexion des taux d'activité. Le premier relève d'un pur exercice de projection au travers des classes d'âge d'une population déjà née dans chaque pays, que l'on fait vieillir de 5, 10, 15, 20, puis 25 ans, par tranche d'âge quinquennale, chacune d'entre elles étant légèrement corrigée par l'apport d'immigrants adultes. C'est un calcul dont les résultats ne souffrent guère de discussion. Il n'en est pas de même dans la détermination des taux d'activité.

1°- Dans son travail de projection, Eurostat a retenu des hypothèses tout à fait conservatrices, même pour les 55-64 ans, où l'effet des réformes des régimes de retraite sur la poursuite de l'activité professionnelle a été évalué à son niveau minimum pour l'ensemble des pays européens : l'âge moyen de départ en retraite retenu reste proche de 60 ans. Nous sommes loin des chiffres américains analysés dans l'étude des écarts entre les États-Unis et l'Europe sur les taux d'activité par âge.

Comme le montrent les deux pyramides des âges établies sur ces bases, le vieillissement de la population active est déjà très avancé. Alors que 54 % des actifs ont moins de 40 ans en 2000, cette proportion tomberait à 46 % en 2025. En revanche, la part des actifs de 55 ans

et plus, qui n'est que de 10,6 % en 2000, devrait s'élever à 17,5 % en 2025. L'équilibre entre les sexes ne devrait, quant à lui, être modifié que très légèrement. La part des femmes dans la population active européenne passerait de 43 % en 2000 à 44 % en 2025.

(Cf. pyramides des âges des actifs européens en 2000 et en 2025 en annexe du présent chapitre.)

Par pays et par régions, la répartition par âge de la population active, projetée par Eurostat, montre de profondes disparités sur les parts respectives des actifs de moins de 40 ans et des actifs de 55 ans et plus.

(Cf. cartes de la part des actifs de moins de 40 ans en 2025 et la carte de la part des actifs de 55 ans et plus en 2025 en annexe du présent chapitre.)

Sur la base de telles projections, certains pays connaîtraient une baisse importante de leur population active : l'Italie dès maintenant, l'Espagne à partir de 2010, l'Allemagne, les Pays scandinaves et la Belgique après 2015. Deux pays gagnent, au contraire, des effectifs grâce à leur dynamisme démographique : l'Irlande et les Pays-Bas. La France et le Royaume-Uni connaissent un déclin quasi similaire mais relativement modéré, tout au moins par rapport aux deux grands pays méditerranéens.

(Cf. carte de l'évolution régionale de la population active 2010-2025 en annexe du présent chapitre.)

En revanche, dans tous les pays du sud, France comprise, ainsi que dans les landers de l'ex-Allemagne de l'Est et en Finlande, les indices de dépendance des « *seniors inactifs* » de 55 ans et plus exploseraient au delà de 65 « *seniors inactifs* » pour 100 actifs en 2025, jusqu'à plus de 80.

(Voir carte de l'indice de dépendance des seniors en 2025 en annexe du présent chapitre.)

2°- Les projections d'Eurostat, établies sur de telles bases, doivent être remises en cause. Des inflexions sont possibles qui permettraient d'augmenter sensiblement les taux d'activité dans certains pays européens et, de ce fait, de mieux les placer dans un monde de plus en plus concurrentiel. C'est dans cet esprit que nous avons établi notre « *variante* ».

(Voir encadré méthodologique en annexe du présent chapitre.)

L'application des taux d'activité hollandais pour les moins de 35 ans et suédois pour les 35 ans et plus fournit un modèle de forte activité du marché du travail, simple à comprendre et facile à admettre. C'est à la fois un

objectif réalisé dans ces pays et réalisable dans les autres, sans remise en cause du modèle social européen dont les Pays-Bas et la Suède sont, par ailleurs, les parangons.

Toutefois, le relèvement des taux d'activité ne saurait être immédiat : notre « *variante* » prévoit une transition sur dix ans, de 2005 à 2015. Elle permet d'indiquer le sens dans lequel pourraient évoluer les populations actives de chacun des pays de l'Europe des 15 et quels types d'action chacun devrait engager à cette fin.

Les pays dont le taux d'activité est très élevé n'ont bien évidemment pas de réserves (cf. tableau 1 en annexe du présent chapitre). C'est le cas de l'Autriche, de l'Allemagne, du Danemark, du Portugal, de la Suède et du Royaume-Uni. Ces pays subiront nécessairement les effets négatifs de la baisse des effectifs de leurs différentes classes d'âge dans le temps, avec de petites augmentations à la marge, dues à une faible variation éventuelle de leurs taux d'activité.

Les grands bénéficiaires sont les pays du sud, pour lesquels des taux d'activité encore relativement bas avaient été prévus par Eurostat pour les jeunes, les femmes adultes et les seniors, alors qu'ils sont plus élevés dans notre « *variante* ». L'Italie et

l'Espagne récupèrent une marge de manœuvre, alors même que leur avenir semblait compromis, à moyen terme, dans l'hypothèse des taux d'activité prévus par Eurostat. Dans ce groupe, se trouvent également l'Irlande et le Luxembourg et, avec des modalités différentes dues à son retard de développement, la Grèce.

La situation de la France est paradoxale. La réserve d'activité n'existe que dans le groupe des jeunes et surtout chez les seniors, le taux d'activité des 25-54 ans (hommes et femmes) étant très élevé. D'après les calculs de notre « variante », entre 2005 et 2015, elle serait, au total, d'environ 3,7 millions de personnes, soit une marge de près de 13 % par rapport au niveau de la population active disponible, prévu par Eurostat.

* * *

Au total, pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, l'alignement sur les taux néerlandais et suédois entraînerait une augmentation de 13,5 % de la population active entre 2005 et 2015, soit 23,6 millions de travailleurs environ. Ce chiffre ne sera sans doute pas atteint mais il montre toutefois l'importance des marges de manœuvre existantes. La France serait, dans cette hypothèse,

dans la moyenne européenne, à cette caractéristique près, que les taux d'activité des adultes, hommes et femmes, ne seraient pas susceptibles d'augmenter. Le gain de population active se ferait donc grâce aux jeunes et aux seniors.

Le tableau des actifs potentiels (*cf. tableau 2 en annexe du présent chapitre*) montre l'importance et la répartition des réserves dégagées par pays et par région.

Pour tous les pays qui peuvent ainsi augmenter leur taux d'activité global, le second avantage qu'offre cette possibilité est de réduire l'importance de l'indice de dépendance des inactifs (jeunes et seniors) par rapport aux actifs (*cf. tableau 3 en annexe du présent chapitre*).

Le transfert de près de 24 millions d'euro-péens, de l'inactivité vers le marché du travail, réduit la dépendance de 122 inactifs pour 100 actifs à 95 pour 100 à l'horizon 2025.

En particulier, 10 millions de personnes âgées de 55 ans et plus deviendraient des actifs. Ce qui réduirait la « *dépendance senior* », c'est-à-dire la charge des retraites, de 64 pour 100 à 51 pour 100, contre 48 pour 100 actuellement. En 2025, l'indice de dépendance en Europe

serait, dans ce cas, inférieur à celui prévu pour les États-Unis (102 inactifs pour 100 actifs).

2.2.3. Les « *Trois France* »

Une analyse complémentaire de la France doit être menée sur le plan démographique. La population française, tous âges confondus, ne doit pas être considérée comme un tout homogène. Deux éléments majeurs contribueront à différencier les régions françaises dans les trois prochaines décennies, d'après les travaux de l'INSEE à l'horizon 2030.

Alors que la population européenne ne devrait croître que de 3 % entre 2000 et 2030 selon Eurostat, l'INSEE table sur un accroissement de la population de près de 9 % dans notre pays. Les perspectives démographiques globales pour la France sont donc plutôt favorables, au contraire de celles relatives à sa population active. Cette différence est due au maintien à un niveau élevé de l'indice de fécondité, mais aussi, à l'augmentation du nombre des personnes très âgées, notamment des femmes, dans la population française.

Dans le cadre de cette perspective générale, deux éléments majeurs contribuent à différencier les régions françaises à cet horizon :

- Les dynamiques passées de la population (niveaux de natalité et de mortalité, flux des migrations) sont responsables du vieillissement inégal de la population entre les régions, tel qu'il se manifeste à l'heure actuelle. C'est le propre des phénomènes démographiques que de produire des effets à très long terme.
- Les variations de la population régionale seront à nouveau largement tributaires des migrations intérieures dans l'avenir. Celles-ci, en France, sont dominées par un héliotropisme certain qui les dirige vers le sud et par l'attractivité des métropoles régionales. Pour ces raisons, les perspectives d'évolution des ressources humaines divisent notre pays en trois grands ensembles régionaux dont le potentiel démographique va évoluer de façon sensiblement différente dans les prochaines décennies.

(Cf. tableau 4 en annexe du présent chapitre.)

► **La France « *transverse* » en difficulté**

Cinq régions devraient voir leur population diminuer : l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, le Limousin et la Lorraine. Ces régions de l'intérieur forment une « *diagonale* » qui scinde le pays en deux depuis longtemps. Les régions Aquitaine et

Midi-Pyrénées devraient en faire partie, mais leur croissance est préservée par le dynamisme de leurs métropoles respectives, Toulouse et Bordeaux, et par le littoral aquitain. Cette diagonale se caractérise depuis longtemps par la faiblesse de sa densité de population et de son armature urbaine. Elle a été particulièrement touchée par l'émigration rurale au milieu du XX^e siècle, notamment dans sa partie centrale et méridionale. En conséquence, la population est plus âgée qu'ailleurs en France. En Champagne-Ardenne et en Lorraine, régions de tradition industrielle ancienne, le déclin économique de l'industrie a suscité depuis longtemps un fort courant d'émigration qui va contribuer à placer ces régions dans des situations aussi périlleuses que celles que connaît déjà le centre de la France. Compte tenu de cette situation démographique, la population en âge de travailler va diminuer rapidement dans ces régions.

Trois régions limitrophes sont, en outre, partiellement concernées : la région Centre pour ses départements méridionaux, la région Poitou-Charentes de façon plus sensible encore, et la région Franche-Comté dont la situation n'est pas très différente de celle de la Lorraine. Selon l'INSEE, ces trois régions conserveraient une faible croissance démographique à l'horizon 2030. Quant à la popula-

tion active, elle devrait être stable pour le Centre et légèrement décroissante pour les deux autres régions.

► La France du nord-ouest dans la moyenne européenne (sur l'ensemble de la période 2000-2025)

Les régions du nord-ouest ont longtemps fait partie de l'ancien « *croissant fertile* » de la France du nord. Cet héritage, en grande partie rogné, est la cause de la relative jeunesse de la population de certaines régions comme la Picardie, la Haute-Normandie ou le Nord-Pas de Calais, même si elles sont affaiblies par un fort courant d'émigration causé par le déclin des industries anciennes.

Les régions atlantiques bénéficient au contraire d'un afflux migratoire de plus en plus important, de telle sorte que l'INSEE prévoit une croissance démographique sensible de la région la plus urbanisée du grand ouest : les Pays de la Loire.

La situation de la région Île-de-France est particulière. Elle attire de jeunes actifs, mais son solde migratoire devient très négatif pour toutes les classes d'âge au-dessus de 30 ans, ce qui entraîne également un flux de départ important de jeunes enfants. Ces courants

migratoires, différenciés entre les âges, entretiennent la relative jeunesse de la population francilienne, son excédent naturel et l'importance exceptionnelle des actifs dans la population régionale.

Compte tenu de ces situations diverses, les perspectives de croissance de la population sont, dans l'immédiat, relativement plus élevées dans cette France du nord-ouest que la moyenne européenne. Toutefois, un tournant très net est attendu vers 2010. Après cette date, la population en âge de travailler devrait sensiblement diminuer dans toutes les régions du nord-ouest.

Par ses départements septentrionaux et ses villes principales, Orléans et Tours, la région Centre se rattache à cet ensemble régional.

► **Vive croissance attendue dans le sud-est**

Le sud-est du pays forme un troisième ensemble régional. Il comprend les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais s'étend aussi à l'Alsace, à la Corse, à la région Midi-Pyrénées grâce à Toulouse et touche jusqu'à l'Aquitaine par Bordeaux. À l'exception de l'Alsace et de Rhône-Alpes, la population de ces régions est plutôt âgée et le taux d'activité

est bas. Mais le solde migratoire est très fortement excédentaire, en particulier dans les grandes villes qui structurent cet ensemble de régions. En conséquence, l'INSEE y attend une croissance démographique vigoureuse à l'horizon 2030. Celle-ci serait alimentée par les courants migratoires, qui contribuent déjà dans certaines régions au rajeunissement de la population. C'est le cas en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour lesquelles Eurostat prévoit la poursuite de l'accroissement de la population active entre 2010 et 2025, ce qui serait unique en France et assurément très rare en Europe. L'Alsace est proche de ce modèle.

Les régions du sud-est seront le socle de notre compétitivité future dans un monde où la localisation de la plupart des activités économiques sera libre.

* * *

Les perspectives d'évolution des ressources humaines divisent ainsi la France en trois grands ensembles régionaux, relativement homogènes. Soulignons toutefois le rôle essentiel, dans la dynamique du potentiel humain, des grandes métropoles, seules capables de créer des centres d'activités tertiaires complexes et sophistiquées, à même d'assurer le progrès économique et social de notre pays.

ANNEXES

- 1.** Encadré Méthode d'estimation des réserves d'activité en Europe.
- 2.** Pyramide des âges des actifs européens (2000 et 2025).
- 3.** Part des actifs de moins de 40 ans (2025).
- 4.** Part des actifs de 55 ans et plus (2025).
- 5.** Évolution régionale de la population active (2010-2025)
- 6.** Indice de dépendance des seniors (2025).
- 7.** Tableaux

Annexe 1

Méthode d'estimation des réserves d'activité en Europe

La demande d'emploi constitue une réserve déclarée immédiatement disponible sur le marché du travail. Mais il existe également des réserves potentielles. Une estimation instantanée des « *réserves potentielles* » de main-d'œuvre en Europe peut s'appuyer sur l'écart entre les taux d'activité observés selon le sexe et l'âge et la moyenne des taux d'activité des pays qui mobilisent le mieux leurs ressources humaines, les Pays-Bas pour les actifs de moins de 35 ans, et la Suède à partir de 35 ans.

En appliquant la standardisation des taux d'activité européens par les taux-types calculés sur la moyenne des Pays-Bas pour les moins de 35 ans et de la Suède au-delà de cet âge, on dénombre « *un déficit instantané* » d'actifs potentiels. On obtient ainsi un potentiel d'activité maximal théorique de 83 % pour les 15-64 ans, contre 69 % actuellement, soit un différentiel pour l'Europe des 15 de 33,6 millions d'adultes potentiellement actifs en 2001, mais qui ne participent pas au marché du travail.

Bien qu'ils soient généralement positifs, les écarts calculés peuvent être négatifs dans cer-

taines régions pour certaines tranches d'âge selon le sexe. Quoiqu'ils soient parmi les plus élevés d'Europe, les taux d'activité moyens des Pays-Bas pour les actifs de 15 à 34 ans et les taux d'activité suédois pour les actifs de 35 à 64 ans peuvent être inférieurs à telle ou telle situation observée localement.

L'intérêt de la méthode réside dans sa capacité à fournir une variante prospective.

Les projections de population active dépendent de deux éléments. L'évolution de la population en âge de travailler et la variation des taux d'activité selon le sexe et l'âge.

L'évolution de la population en âge de travailler peut être qualifiée « *d'effet structurel* » **démographique**. Celle de la participation au marché du travail est un « *effet de flexion* » **des taux d'activité**.

Les projections Eurostat sont très prudentes sur l'effet de flexion des taux d'activité, qui est évalué à + 2 % de participation des 15-64 ans au marché du travail entre 2000 et 2025. Elles reflètent donc principalement l'effet structurel démographique

de la diminution de la population en âge de travailler.

Notre variante consiste donc à estimer les réserves de main-d'œuvre disponibles dans l'hypothèse d'un effet de flexion des taux d'activité.

La standardisation par les taux types néerlandais et suédois projetés par Eurostat à l'horizon 2015 et 2025 permet de poser des hypothèses sur l'effet attendu de réformes destinées à élargir la participation des adultes au marché du travail. Cet écart résiduel forme un effectif théorique de population active qui pourrait être atteint si les réformes structurelles encourageant l'activité et la flexibilité du marché du travail étaient appliquées partout et si le chômage était jugulé par une croissance économique vigoureuse. Il va de soi que l'intégralité de ces inactifs ne pourra que difficilement être amenée sur le marché du travail, au prix de lourdes réformes de structure. Mais les modèles suédois, irlandais et néerlandais montrent comment la réduction du chômage entraîne généralement la montée des taux d'activité.

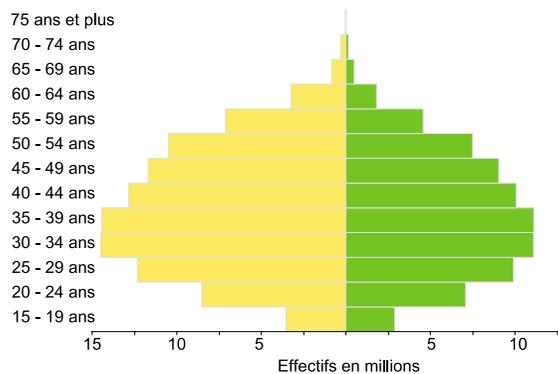
C'est ainsi que l'on a estimé que la réserve dans l'Europe des 15 serait d'environ 23,6 millions d'actifs potentiels à l'horizon 2025, soit 13,5 % d'actifs supplémentaires par rapport au scénario central Eurostat.

Partant de 69 % de taux de participation des 15-64 ans au marché du travail en 2000, Eurostat prévoit une progression à 71 % en 2025. En appliquant les taux-types, on arriverait à un taux d'activité des 15-64 ans de 80 % en 2025. Un taux d'activité de cet ordre reste une hypothèse crédible à **condition** que l'Europe renoue avec la croissance économique d'ici à 2005 et où on aboutit très rapidement à une situation de plein emploi.

Annexe 2

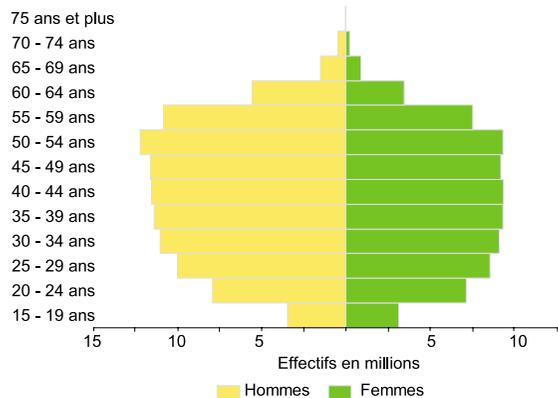
**Pyramide des âges
des actifs européens
(2000 et 2025)**

Pyramide des âges des actifs européens (2000)



Annexe 3

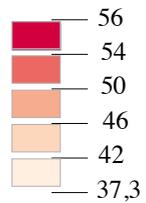
Pyramide des âges des actifs européens (2025)



Part des actifs de moins de 40 ans (2025)

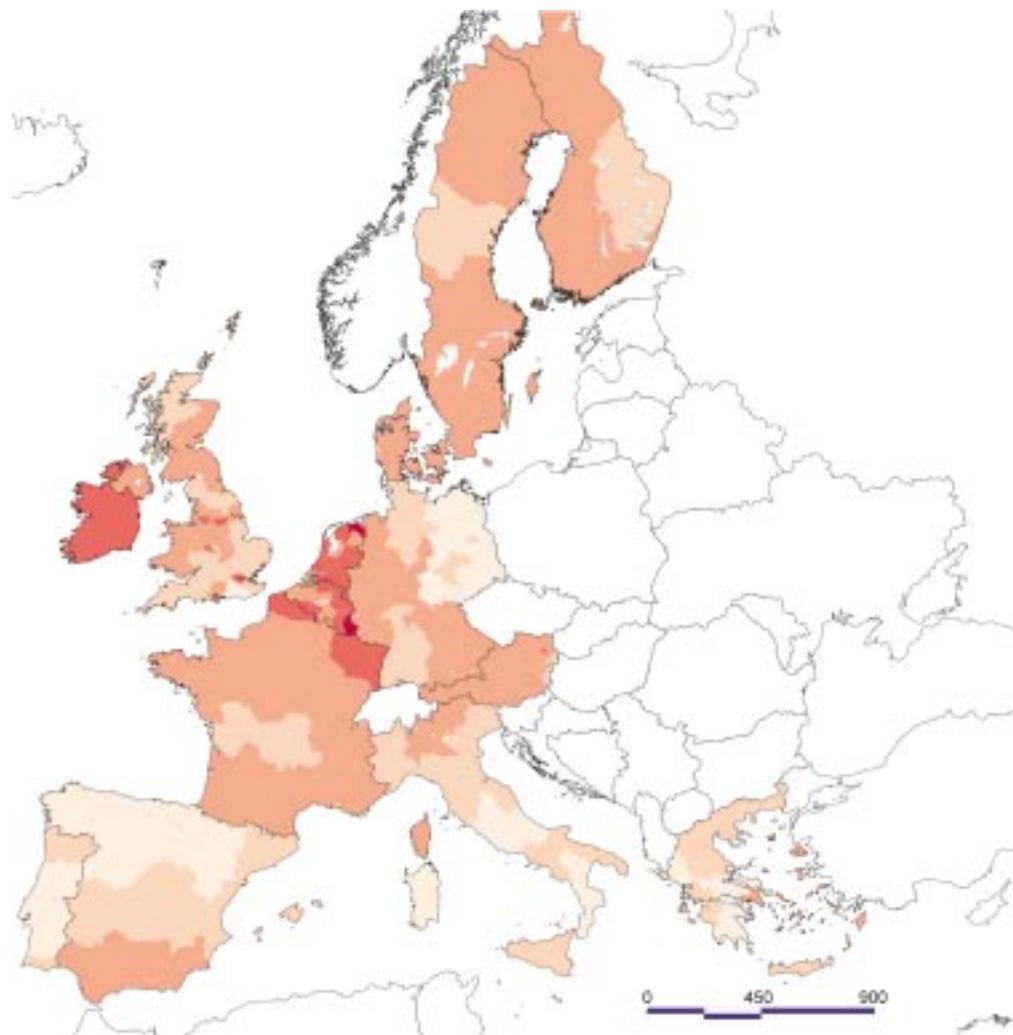
Part des actifs de moins de 40 ans (2025)

Actifs de moins de 40 ans (pourcentage)



Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

*Source : Eurostat
Projections scénario central*

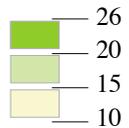


Annexe 4

**Part des actifs
de 55 ans et plus
(2025)**

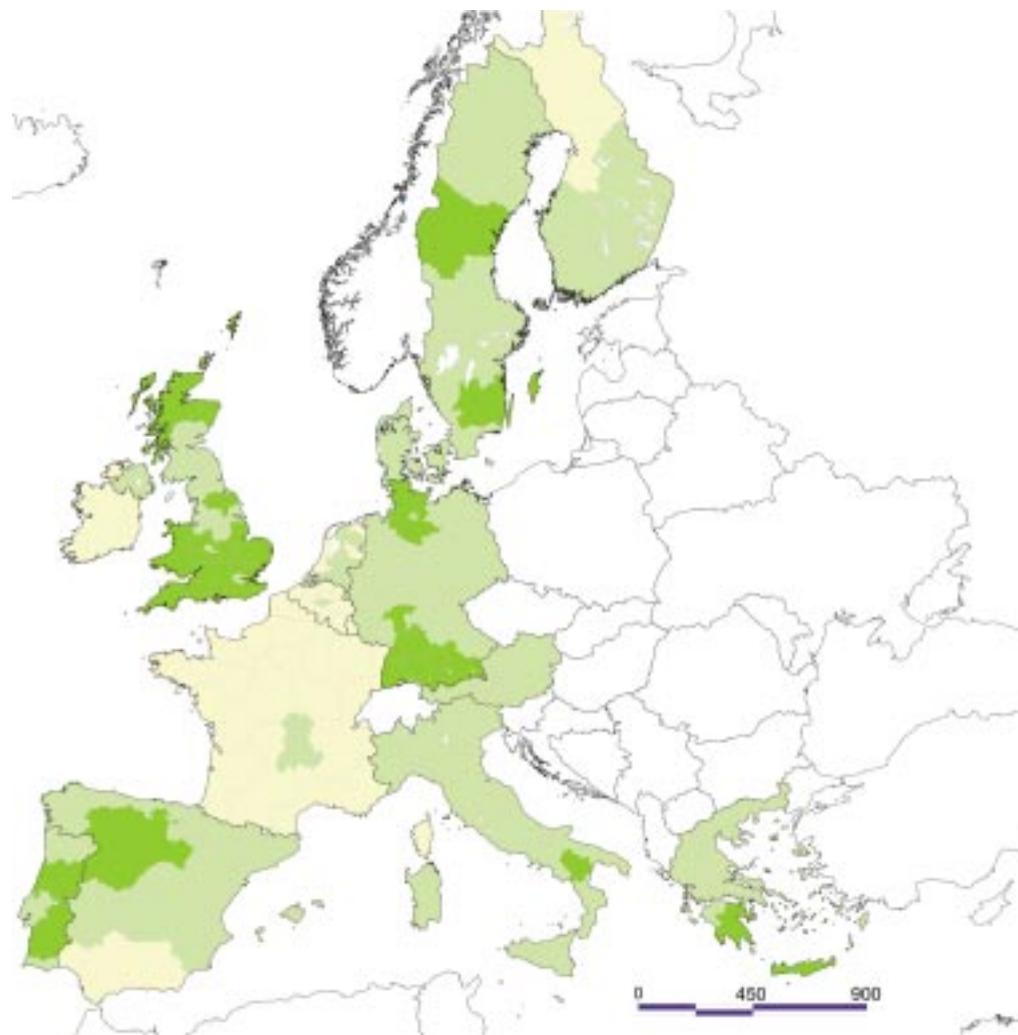
Part des actifs de 55 ans et plus (2025)

Actifs de 55 ans et plus
(pourcentage)



Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

Source : Eurostat
Projections scénario central

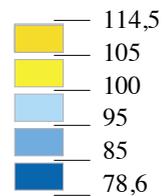


Annexe 5

**Evolution régionale de
la population active
(2010-2025)**

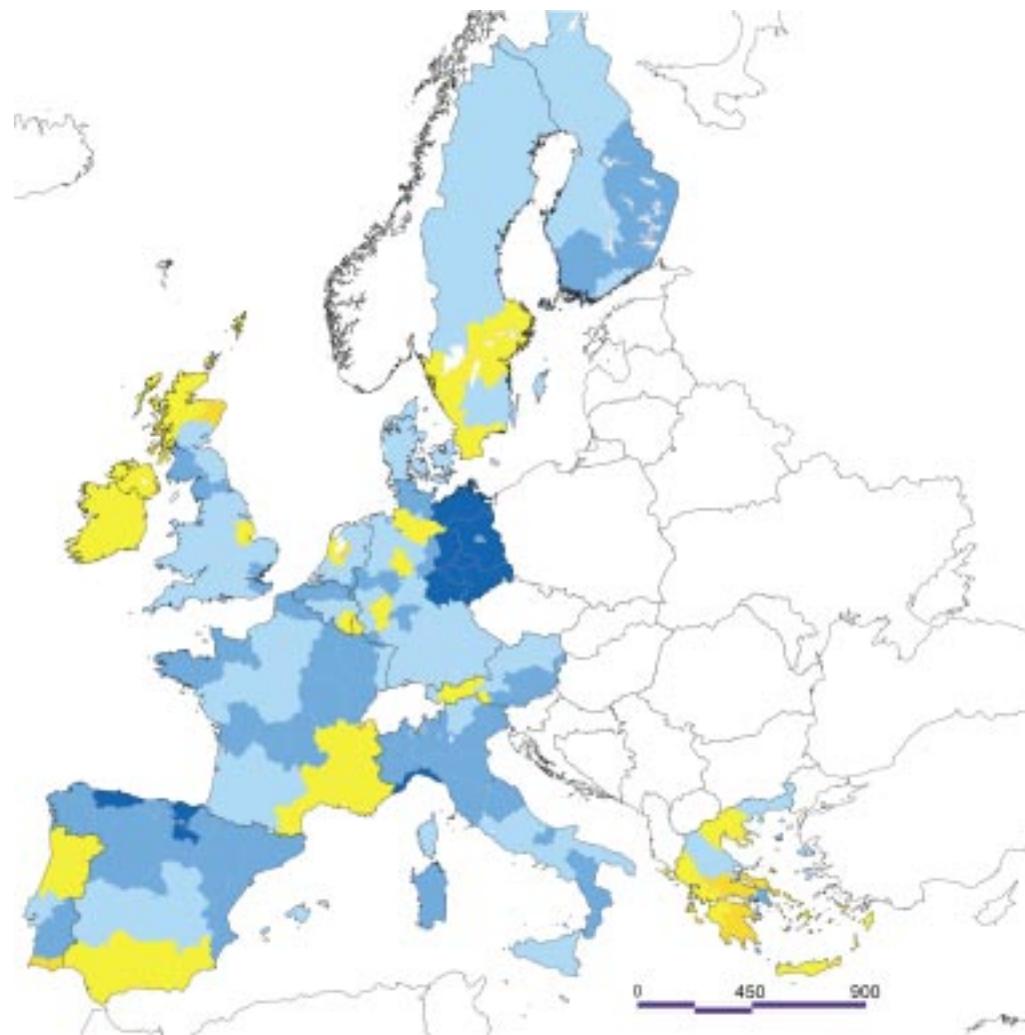
Évolution régionale de la population active (2010-2025)

Variation de la population active
(base 100 en 2010)



Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

*Source : Eurostat
Projections scénario central*

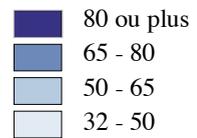


Annexe 6

**Indice de dépendance
des seniors
(2025)**

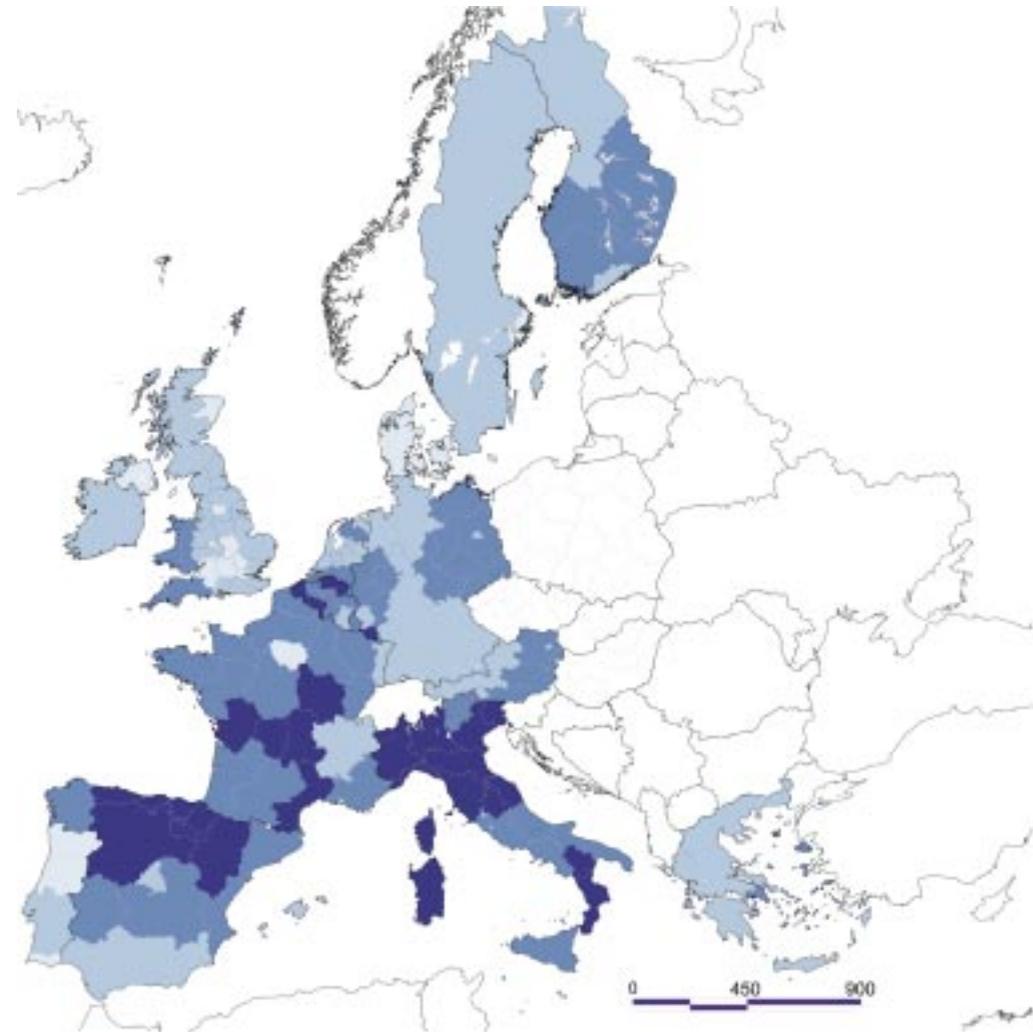
Indice de dépendance des seniors (2025)

Inactifs seniors pour 100 actifs



Fond de carte Eurostat GISCO. Projection IGN Lambert 93
Conception cartographique : Jean-Marc Zaninetti
Université d'Orléans, laboratoire CEDETE 2003

*Source : Eurostat
Projections scénario central*



Annexe 7

Tableaux

Tableau 1 : Typologie des réserves d'activité en Europe, par pays, à l'horizon 2015

Situations nationales d'activité attendue en 2015	Taux d'activité moyen des 15-64 ans inférieur à 70 %	Taux d'activité moyen des 15-64 ans entre 70 % et 73 %	Taux d'activité moyen des 15-64 ans supérieur à 73 %
Participation des moins de 24 ans inférieure à 45 %	Belgique Espagne Grèce Italie	France	
Participation des femmes de 25 à 54 ans inférieure à 70 %	Espagne Grèce Irlande Italie Luxembourg		

Participation des seniors de 55 à 64 ans inférieure à 45 %	Belgique Espagne Irlande Italie Luxembourg	France	Pays-Bas
Pas de réserve d'activité significative		Finlande	Autriche Allemagne Danemark Portugal Suède Royaume-Uni

Source : Eurostat

**Tableau 2 : Projections Eurostat
de population et d'actifs par pays 2005-2015
et alternative**

Horizon Unité	Actifs projetés Eurostat 2005 milliers	Actifs projetés Eurostat 2015 milliers	Croissance attendue 2005-2015 pourcentage	Population potentiellement active calculée par standardisation 2015 milliers	Ecart observé milliers	Croissance supplémentaire potentielle (base 2005) 2015 pourcentage
Autriche	4 126	4 293	+4 %	4 590	297	+7,2 %
Belgique	4 457	4 440	-0,4 %	5 556	1 115	+25 %
Allemagne	41 832	42 456	+1,5 %	45 944	3 488	+8,3 %
Danemark	2 907	2 949	+1,4 %	2 908	- 41	-1,4 %
Espagne	17 883	17 686	-1,1 %	21 914	4 228	+23,6 %

Finlande	2 525	2 488	-1,5 %	2 760	272	+10,8 %
France	28 387	28 756	+1,3 %	32 426	3 670	+12,9 %
Grèce	4 819	4 852	+0,7 %	5 839	986	+20,5 %
Irlande	1 674	1 766	+5,5 %	2 081	316	+18,8 %
Italie	23 909	23 625	-1,2 %	30 110	6 486	+27,1 %
Luxembourg	191	205	+7 %	262	58	+30,1 %
Pays-Bas	8 018	8 273	+3,2 %	9 082	809	+10,1 %
Portugal	5 097	5 215	+2,3 %	5 612	397	+7,8 %
Suède	4 446	4 508	+1,4 %	4 797	289	+6,5 %
Royaume-Uni	30 465	31 280	+2,7 %	32 382	1 101	+3,6 %
Ensemble UE 15	180 736	182 792	+1,1 %	206 263	23 470	+13 %

Sources : Eurostat – Projections scénario central (base 1995) et calculs de l'auteur

Tableau 3
Indices de dépendance en Europe à l'horizon 2025
Nombre d'inactifs pour 100 actifs

Tranche d'âge des inactifs	Union européenne 2000 observé	Union européenne 2015 Eurostat	Union européenne 2015 alternatif	Union européenne 2025 Eurostat	Union européenne 2025 alternatif
De 0 à 14 ans	36,2	34	29,4	32,8	28,9
De 15 à 64 ans	44,6	40,1	24,9	41,9	26,4
De 65 ans et plus	33,9	36,3	33,5	47	40,1
Dépendance globale	114,7	110,4	87,8	121,7	95,3

Sources : Eurostat et calculs de l'auteur

Tableau 4 : Projection de population régionale de la France à l'horizon 2030

Région	Population au 1 ^{er} janvier 2000 (estimation INSEE)	Population projetée pour 2030 (INSEE)	Variation de la population Base 100 en 2000 (INSEE)
Alsace	1 746,9	2 072,0	118,6
Aquitaine	2 931,1	3 247,0	110,8
Auvergne	1 310,2	1 234,0	94,2
Basse-Normandie	1 426,7	1 464,0	102,6
Bourgogne	1 611,7	1 570,0	97,4
Bretagne	2 919,7	3 252,0	111,4
Centre	2 449,2	2 599,0	106,1
Champagne-Ardenne	1 342,5	1 266,0	94,3

Tableau 4 : Projection de population régionale de la France à l'horizon 2030 (fin)

Région	Population au 1 ^{er} janvier 2000 (estimation INSEE)	Population projetée pour 2030 (INSEE)	Variation de la population Base 100 en 2000 (INSEE)
Corse	260,8	289,0	110,8
Franche-Comté	1 119,6	1 133,0	101,2
Haute-Normandie	1 786,7	1 839,0	102,9
Île-de-France	10 978,8	11 778,0	107,3
Languedoc-Roussillon	2 313,7	3 027,0	130,8
Limousin	711,2	678,0	95,3
Lorraine	2 312,6	2 187,0	94,6
Midi-Pyrénées	2 567,3	2 978,0	116,0

Nord-Pas de Calais	4 005,1	4 016,0	100,3
Pays de la Loire	3 242,4	3 749,0	115,6
Picardie	1 862,8	1 926,0	103,4
Poitou-Charentes	1 646,5	1 769,0	107,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 534,2	5 350,0	118,0
Rhône-Alpes	5 677,2	6 505,0	114,6
France métropolitaine	58 748,7	63 928,0	108,8

Source : INSEE

LES VRAIS REMÈDES AU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE : CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ

3.1. Les limites du raisonnement démographique

La conclusion du précédent chapitre pourrait conduire à un certain optimisme quant à l'avenir des sociétés européennes en général, et de la France en particulier. D'ici 2025, les réserves de population active disponible pourraient permettre d'accroître sensiblement les taux d'activité de la population et de rattraper ainsi les taux américains pour les 15-64 ans, sans recourir aux départs à la retraite particulièrement tardifs que la population américaine connaît. La charge des inactifs sur les actifs, dans de telles perspectives, devient comparable des deux côtés de l'Atlantique : un inactif pour un actif en 2025 et non pas 1,22 auquel conduirait le maintien des taux d'activité actuels.

Il faut toutefois rappeler que le gain envisagé de population active n'est que virtuel. Pour le réaliser, les modalités de développement économique des pays européens doivent permettre d'assurer la mobilisation de ces réserves.

Le grand mérite de cette analyse est de montrer qu'un tel développement est non seulement possible mais surtout qu'en l'absence de potentiel démographique supplémentaire, les perspectives de croissance économique sont nulles, sauf à les susciter par les gains de productivité, second facteur constitutif de la croissance.

Cela est cependant chose difficile. Il faut, en effet, d'abord prélever sur le revenu des actifs, dont le nombre par ailleurs limité est impossible à augmenter, les sommes nécessaires au financement des inactifs pour les dépenses de retraite, d'assurance maladie et d'allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées. Il convient d'y ajouter le financement de la politique familiale destinée à permettre, à terme, un progrès de la fécondité sans lequel les sociétés seraient dénuées de tout avenir démographique.

Dans cette perspective, les taux de prélèvements fiscaux et sociaux augmentent nécessairement, mettant ainsi en cause la compétitivité de nos entreprises. Le recours à des fonds de pension ou à des systèmes d'assurance ne change pas fondamentalement les données du problème à résoudre : l'insuffisance de la quantité de travail fournie par la population active disponible. Le rendement

de ces fonds dépend de la dynamique de la profitabilité du travail. Si celle-ci est insuffisante, les taux de prélèvements sur ses trop maigres résultats seront de plus en plus importants.

Au cours des dernières années, et encore à l'occasion de la discussion sur la réforme des régimes de retraite, le débat s'est limité à l'alternative maintien du système de répartition/instauration de fonds de pension. Il n'a pas mis en exergue le nécessaire prélèvement d'une part de plus en plus importante sur le PIB pour non seulement financer les retraites mais aussi les charges supplémentaires d'assurance maladie et d'allocation personnalisée d'autonomie. Quel que soit le mode de financement retenu, il faudra nécessairement relever le montant du prélèvement préalable sur la richesse.

3.2. Les contraintes du raisonnement, fondé sur le concept de « *potentiel de croissance* »

La société française est ainsi très mal préparée à supporter les contraintes macroéconomiques que cette situation nouvelle impose. La principale d'entre elles est très simple à exprimer : si l'on ne souhaite pas que le pou-

voir d'achat des retraites diminue, il faut calculer, en priorité, la part du produit national qui doit leur être affectée. C'est sur le supplément de richesses produites que pourront être prélevés les salaires et les profits des entreprises, à condition toutefois de maintenir les montants nécessaires d'une part à la recherche et à l'investissement pour nourrir à terme la croissance économique et d'autre part de mener une politique familiale favorable au renouvellement de la population active. Le niveau des salaires, comme des revenus financiers (profits et dividendes), sera, dans une telle perspective, nécessairement limité par l'impératif de compétitivité de l'entreprise qui implique une politique de prix attractifs et d'innovation systématique. La démarche à suivre dans la réalité de la vie économique est l'inverse de la démarche des politiques : **l'économique l'emporte sur le social.**

Nos sociétés vont entrer dans une période de longue durée, où le revenu net devrait progresser moins vite que la productivité. Pour que le revenu des actifs progresse tout de même et que leur niveau de vie s'améliore, il faudra accroître le niveau de productivité de leur travail.

Depuis peu, l'avenir d'un pays est considéré comme dépendant de son « *potentiel de croissance* ». C'est une démarche tout à fait justi-

fiée car elle présente un double avantage : déterminer une marge de manœuvre disponible pour une politique économique de croissance et fixer un plafond aux possibilités de distribution des revenus au lieu de considérer que nous pouvons « *distribuer sans compter* ». Cette capacité de croissance dépend de la population active disponible et de son niveau de productivité ou, dans le secteur des services, de façon croissante, de la possibilité de créer de la « *valeur* ».

Or, le vieillissement démographique, tel qu'il va se produire dans les pays développés, réduira les effectifs de la population active disponible à plus ou moins long terme selon les pays. De plus, la structure par âge de la population active va se modifier sensiblement. La part des travailleurs de moins de 40 ans dans la population active en cours de carrière baissera inéluctablement alors que celle des 55 ans et plus augmentera fortement, posant ainsi le problème du niveau de productivité et de créativité des travailleurs vieillissants.

Le vieillissement paraît ainsi compromettre directement la capacité de croissance d'une économie et, de ce fait, sa place parmi les autres nations ou zones géographiques du monde, autrement dit sa compétitivité.

3.3. « *Emplois d'entraînement* » et « *emplois d'accompagnement* »

Il existe sans doute une réponse simple à une inquiétude forte dans des pays dont le niveau de chômage est élevé : la baisse de la population active entraînera mécaniquement la baisse du chômage. L'excédent de main-d'œuvre disponible crée le chômage, son insuffisance le réduit. Dans cette optique, le chômage est considéré comme un phénomène de file d'attente. S'il y a moins de travailleurs qui se présentent sur le marché, ceux qui recherchent un emploi en trouveront un plus aisément.

De telles analyses reposent sur deux postulats, qui ne résistent pas à un examen approfondi :

- Le nombre d'emplois proposés dans une économie développée est une donnée fixe qui correspond aux besoins de la société à un moment donné.
- La demande d'emplois des travailleurs est mobile et parfaitement fluide, ce qui assure ainsi la meilleure adéquation possible entre offre et demande d'emploi sur le marché du travail.

L'instauration de la semaine de 35 heures reposait sur l'idée que le nombre des emplois étant fixe, la seule solution, eu égard à une

main-d'œuvre excédentaire par rapport aux besoins ressentis, était de mieux répartir le travail en en réduisant l'intensité pour chacun. C'était une solution de justice sociale dans une perspective économique, qui n'offrait pas d'autre choix. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs suscités.

En réalité, le modèle de développement de l'emploi est fondé sur l'investissement productif des entreprises qui permet la conquête de nouveaux marchés internes et externes. Sont ainsi créés des « *emplois d'entraînement* » qui distribuent des revenus élevés à leurs titulaires et aux actionnaires de ces entreprises. Le niveau de consommation augmentant, cela crée des emplois d'un autre type, notamment les services à la personne, qui croissent à un rythme rapide dans nos sociétés déjà largement satisfaites en produits d'origine industrielle. Les prélèvements sociaux et fiscaux, effectués sur ces revenus supplémentaires, permettent de financer les dépenses des services publics, des services sociaux et des retraites. Les emplois, ainsi créés, sont cependant des « *emplois d'accompagnement* ». Ils ne peuvent donc résulter directement de la décision des pouvoirs publics. La croissance de l'économie productive doit avoir eu lieu auparavant. Le non-respect de ces mécanismes produit soit des crises de financement des services publics

et sociaux, soit des surcharges d'impôts et de cotisations sociales, qui freinent le développement de l'économie et en sapent les bases.

Pour que le chômage baisse, encore faut-il que le niveau de qualification des chômeurs corresponde aux besoins du modèle de développement de l'économie que nous venons de décrire, fondé au départ sur l'essor d'« *emplois d'entraînement* » le plus souvent qualifiés. La majeure partie des chômeurs sera candidate à des « *emplois d'accompagnement* », qui ne seront créés que dans la deuxième phase du processus.

De plus, il existe un moyen de faire progresser le niveau global de productivité de l'appareil productif, comme des services publics, qui résulte du mécanisme de la baisse de la population active disponible, tel qu'il va se manifester au sein de notre société dans les années à venir. Ce sera la conséquence des importants départs à la retraite des *baby boomers*.

La hausse nécessaire de la productivité peut ainsi résulter du non-remplacement des partants, qui diminue le niveau d'emploi et allège les charges. Ce moyen sera utilisé dans les entreprises en déclin. Mais, ceci est surtout vrai dans les administrations qui ont d'importantes réserves de productivité du fait d'un

personnel surabondant, compte tenu des équipements techniques nouveaux dont elles disposent ou des changements de priorité d'actions initiés alors que le personnel ancien était en activité. Les baisses d'effectifs ainsi réalisées peuvent être très importantes. Dans le même temps, cependant, le chômage peut rester élevé faute de recrutement.

L'expérience menée en France au cours des dernières années, notamment en 2000, a montré la puissance des facteurs de résistance à la baisse du taux de chômage, qui s'est maintenu à 8 %, alors même qu'une pénurie de main-d'œuvre commençait à apparaître dans certains secteurs pour des métiers très qualifiés mais aussi moins qualifiés, dans la restauration et les transports routiers notamment.

Sans doute, cette situation de blocage est-elle due en partie à une insuffisante mobilité géographique. Mais le niveau « *idéal* » de celle-ci est, à l'instar de l'optimum de population, un concept flou qui ne répond pas à des critères mesurables avec précision.

De façon beaucoup plus générale, cette situation paraît surtout due à un blocage institutionnel tant sur le plan géographique que professionnel et sociétal. Il se manifeste à travers des modalités très diversifiées qui corres-

pondent cependant toutes à un même état d'esprit : le déclin de la « *valeur travail* ».

Des situations de chômage ou d'inactivité durables se créent ainsi, lesquelles perdureront dans la perspective nouvelle de réduction de la population active disponible, s'il n'est pas remédié à ces blocages institutionnels. Si les pays scandinaves ont « *réussi* » leur politique de l'emploi, c'est grâce à l'obligation de résultat par la formation ou la reconversion qu'ils se sont imposées. Ils ont ainsi fortement développé la mobilité de leur main d'œuvre entre inactivité et activité.

La forte augmentation du nombre des personnes âgées crée une forte demande de services de santé, mais aussi d'aides à la personne. Le nombre de ces emplois qui vont du médecin, de l'infirmière et du kinésithérapeute, au personnel d'assistance à la dépendance et à l'aide-ménagère va donc croître sensiblement en fonction du niveau des revenus et de la structure des dépenses à cet âge, où la demande de ces services devient particulièrement élevée. À cet égard, le vieillissement sera créateur d'emplois.

Mais ce sont des « *emplois d'accompagnement* » dont le potentiel de productivité, même à terme, est nul. Il faut pouvoir les financer sur

la part du produit national qui est transférée aux retraités et personnes dépendantes, demandeurs de ce genre de services. Pour que ce transfert ne prenne pas une part trop grande du PIB, celui-ci devra fortement augmenter grâce à une croissance riche en valeur ajoutée, fondée sur l'investissement productif, la création de valeur dans les différentes formes de services rendus aux entreprises, notamment en ingénierie, informatique, communication, sur le marché interne ou pour répondre aux besoins de marchés mondialisés. Il s'agit là d'« *emplois d'entraînement* » à haut niveau de qualification. Les investissements nécessaires exigent un haut niveau d'épargne des particuliers, placés dans ce type d'opérations, ou des fonds venus de l'étranger. Les charges fiscales et sociales, pesant sur l'activité qui en résulte, ne peuvent donc être supérieures à celles admises en moyenne au sein de l'Union européenne.

Ainsi, nos économies « *ouvertes* » par la mondialisation ne sont pas libres de choisir leur mode de fonctionnement. Elles ne peuvent donc avoir de réglementation fiscale ou sociale qui les placent au-dessous du niveau de productivité moyen des marchés européens.

Dans le cadre de cette analyse, la baisse du chômage, conséquence de la réduction de la population active disponible, n'a aucune

chance de se produire si notre société adopte une attitude de repli sur elle-même. La diminution du nombre de demandeurs d'emplois ne se produira que dans le cadre d'une politique de croissance et d'ouverture sur le monde extérieur, fondée sur la modernisation et l'innovation de nos entreprises et de nos services publics. En revanche, le risque de la situation inverse, la baisse de la population active entraînant la hausse du chômage, est loin d'être négligeable par l'effet d'une incidence défavorable de la hausse des cotisations sociales ou des prélèvements fiscaux sur un nombre réduit d'actifs.

3.4. Les voies d'une nouvelle dynamique de l'emploi

Entre 1996 et 2001, en moyenne, les taux de participation au marché du travail ont progressé en raison inverse du taux de chômage. C'est ce qu'a montré l'Institut de recherches économiques et sociales de Kiel³ : plus le taux de chômage baisse, plus des demandeurs d'emplois extérieurs au marché du travail se présentent. Ceci est vrai notamment pour les femmes

³ O. Chagny, J. Dopke, M. Plane, R. Schmidt, *Labour supply and labour force participation in Europe, a discussion on some recent development and projections*. Kiel working paper No.1049 : may 2001.

adultes et les seniors. Car les jeunes à la recherche d'un emploi se sont déjà présentés sur ce marché et, s'ils n'en ont pas trouvé, ils se sont inscrits au chômage. Ils sont donc déjà comptabilisés dans la population active. Les nouveaux demandeurs expriment, eux, un chômage « *caché* ». Ils n'apparaissent que si le chômage déclaré baisse sensiblement. Ce lien, que l'Institut de Kiel a eu raison de faire apparaître, s'il n'est pas aussi étroit que ce que l'hypothèse de départ laisse à penser, demeure cependant la bonne piste à explorer.

D'une façon générale, la croissance économique en Europe, au cours de cette période, a bénéficié en priorité aux régions les plus jeunes et les plus dynamiques sur le plan démographique. Toutefois, dans les pays qui ont commencé à être touchés par le vieillissement, la mobilisation des « *réserves* » de main-d'œuvre de seniors s'est amorcée.

S'il suit la voie que nous lui avons tracée pour les pays européens, le rattrapage de taux d'activité se fera aux environs de 2025. Il est difficile d'envisager que ces taux dépassent les 80 % de la population des 15 à 64 ans. À partir de 65 ans, l'activité professionnelle se développera par rapport aux normes européennes actuelles, très basses au demeurant, et qui ne prennent pas en compte le désir de certains de poursuivre

une activité. Les Américains, quant à eux, renonceront sans doute aux taux très élevés qu'ils connaissent par la faute de retraites insuffisantes pour certains travailleurs âgés. Cette situation est peu compatible avec les normes de la vie en société à l'avenir, dans leur pays comme dans le nôtre.

Le facteur démographique redeviendra prépondérant. Seuls deux chiffres compteront : l'entrée des jeunes sur le marché du travail par rapport au nombre de départs, et l'arrivée de travailleurs immigrés. C'est à cette situation que la Suède doit se préparer dès aujourd'hui. Elle ne peut se développer, à terme, que grâce à un apport démographique complémentaire. Les États-Unis connaîtront plus tard la même situation.

Intervenant devant la « *Commission d'enquête sur le vieillissement* » du Sénat des États-Unis, en février 2003, Alan Greenspan a déclaré : « *À terme, la productivité sera le principal moyen de faire progresser le Produit intérieur des États-Unis. Son augmentation significative est la condition nécessaire du maintien du niveau de vie des retraités et de la poursuite de la hausse du revenu des actifs. Pour atteindre ce but, il faut augmenter les investissements et l'épargne pour financer le stock de capital technique, sur lequel les salariés travaillent, et favoriser l'innovation* ». On ne saurait mieux dire...

IV

LES RÉFORMES À ENTREPRENDRE⁴ : PRISE AU PIÈGE DE L'INACTIVITÉ, ACCULÉE AUX RÉFORMES, LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DOIT TRANSFORMER EN PROFONDEUR SON MODÈLE CULTUREL

Le vieillissement démographique s'imposera à tous les pays européens. Toutefois, parmi ceux-ci, la France est dans une situation singulière. Notre pays doit en priorité relever ses taux d'activité chez les jeunes et les seniors afin de juguler, dans l'avenir, la diminution de la population active. Les moyens qui pourraient lui permettre de lutter contre les effets de ce vieillissement relèvent de réformes institutionnelles, auxquelles une partie de l'opinion publique française, et surtout certains dirigeants politiques et syndicaux, s'opposent encore violemment.

À cet égard, la situation française est atypique : il n'existe pas de consensus social, comme celui qui s'était établi aux Pays-Bas après la conférence de Wassenaar, qui a permis de soigner la « *maladie hollandaise* » qui

⁴ La réforme des retraites venant d'être votée, il n'y a pas lieu de revenir sur le texte de celle-ci mais, en revanche, il faut proposer des mesures complémentaires à mettre en œuvre dans les politiques de l'emploi et de la formation.

condamnait ce pays au déclin économique et social. La coopération entre partis politiques et confédérations syndicales et patronales, que connaissent les sociétés scandinaves, n'existent pas dans notre pays.

4.1. L'orientation scolaire et professionnelle

Chacune des réformes à entreprendre pour élever les taux d'activité des jeunes et des seniors est envisagée en France sous un angle très différent de l'objectif d'amélioration de la compétitivité de notre économie. Pour relever les taux d'activité des jeunes, il faut modifier les modes d'orientation et d'information des élèves en cours de scolarité dans les établissements du secondaire et du supérieur. Le développement de l'apprentissage, à tous les niveaux de formation, de l'ouvrier qualifié au cadre supérieur, est le moyen d'instaurer une formation plus concrète et de meilleure qualité pour les jeunes en cours d'études. Mais, en même temps, il permet de les faire participer plus tôt à la vie économique et d'augmenter leur taux d'activité.

Mais on se heurte ici à l'opposition d'un grand nombre d'enseignants. Ceux-ci estiment que le système éducatif doit avant tout former la personnalité des jeunes en fonction,

non des besoins de l'économie, mais de leurs centres d'intérêt. Cette position n'est plus tenable dans les sociétés contemporaines : l'élévation du niveau des qualifications techniques requises pour la vie professionnelle exige une formation théorique et technique étroitement coordonnée entre les apports de cours fondamentaux, dispensés par les établissements scolaires, et ceux de la pratique en entreprise.

Ce débat est à la fois philosophique et institutionnel, comme vient de le montrer l'opposition d'un grand nombre d'organisations syndicales d'enseignants au projet de décentralisation de la gestion du corps des conseillers d'orientation. En réalité, il s'agit d'inscrire l'action des conseillers d'orientation dans un cadre plus concret : les perspectives d'emploi définies à l'échelon régional et mises en œuvre dans des programmes de formation, fondés sur l'analyse des besoins d'emploi exprimés à ce niveau. Ce serait un progrès notable.

4.2. La réinsertion des chômeurs

Nous retrouvons les mêmes débats de principe sur une autre réforme, indispensable pour réduire le taux de chômage en dessous du seuil de 8 % de la population active : les

conditions de réintégration des chômeurs indemnisés. Deux projets gouvernementaux poursuivent cet objectif :

- La formule du Revenu minimum d'activité (RMA) succède à celle du Revenu minimum d'insertion (RMI), telle que mise en place en 1989. Son objectif est d'assurer à la fois la réinsertion des chômeurs et leur accès à une activité professionnelle.

- L'harmonisation par le haut des différents Salaires minimum interprofessionnels de croissance (SMIC) doit permettre de maintenir un écart suffisant entre les rémunérations d'assistance et celles rétribuant une activité professionnelle.

Dans ce domaine, c'est une alternative entre une politique prioritaire de réduction des inégalités sociales à tous les moments de la vie d'un individu et une politique privilégiant la réinsertion et une rémunération incitative au retour à l'emploi. C'est dans la seconde branche qu'il conviendra de s'engager. Peut-être faudra-t-il aller jusqu'à prendre les mesures retenues par les régimes d'assurance chômage dans les pays scandinaves et actuellement envisagées en Allemagne par le gouvernement Schröder. Elles limitent les durées et les taux d'indemnisation dans le temps et assurent un suivi régulier des chômeurs concernés, beaucoup plus contraignant qu'en France. Le Plan d'aide au retour à

l'emploi (PARE), si difficile à mettre en œuvre dans notre pays, reste encore aujourd'hui peu apprécié et utilisé même au sein de l'ANPE. Il est pourtant un premier pas dans la bonne direction ; d'autres devront suivre.

4.3. Les nouvelles politiques de l'emploi

La réforme des retraites soulève trois questions : la première concerne l'égalité des Français devant le droit à la retraite ; la deuxième porte sur le respect des engagements d'ordre moral, pris à l'égard des travailleurs en cours de carrière ; la troisième a trait aux risques de diminution du niveau des pensions. Toutes ces questions sont légitimes. En revanche, on découvre tardivement les effets du vieillissement démographique, motivation première de cette réforme, sur les conditions d'emploi des seniors, alors que c'est précisément la démarche inverse qui aurait dû être suivie. Quel changement d'organisation de la société l'augmentation du nombre des retraités, issus des générations du *baby boom*, induit-il ? On assiste là à l'apparition d'un « *nouveau troisième âge* »⁵.

⁵ C. Vimont, *Le nouveau troisième âge*. Paris, Economica, avril 2001, p. 117.

Il n'est pas possible de mettre en œuvre une réforme des retraites sans définir, en même temps, une nouvelle politique de l'emploi...

Pour cela, trois éléments nouveaux doivent être pris en considération :

- Les travailleurs, comme les entreprises, sauront, dès le début de leur carrière, qu'ils devront travailler plus longtemps que prévu.
- Les actifs, en cours de carrière, auront devant eux la perspective d'un « *nouveau troisième âge* ». Il s'agit d'une période de dix à quinze ans, nouvelle étape de leur vie, qu'ils traverseront généralement en bonne santé et au cours de laquelle un certain nombre d'entre eux voudront exercer une activité professionnelle (plus ou moins continue et intensive). Ils aborderont cette étape avec moins de stress que leur activité professionnelle passée, mais devront s'y préparer au cours de celle-ci.
- Dans les années à venir, les effectifs de la population active vont baisser, pour l'essentiel par départ « *naturel* » d'un grand nombre de travailleurs âgés, à niveau de rémunération élevé, compte tenu de nos pratiques de salaires à l'ancienneté. Comme le nombre des jeunes entrant sur le marché du travail restera stable et que la réserve d'emploi féminine est faible, la principale solution offerte aux entreprises françaises à

la recherche d'employés sera le recours aux travailleurs dits « *vieillissants* » ayant dépassé la cinquantaine.

Or, les entreprises n'ont pas encore pris conscience de ces situations nouvelles. Pour le moment, elles continuent de créer un « *surplus* » de travailleurs vieillissants, en préretraite ou en situation de chômage avec dispense de recherche d'emploi. Elles orientent vers l'inactivité des salariés qui n'ont aucune chance de retrouver un travail après avoir quitté leur entreprise. Avec le même esprit, ces entreprises se refusent à embaucher des travailleurs âgés de plus de 50 ans. Le marché du travail leur est ainsi fermé.

Quels changements apporter à cette situation ? Faut-il créer des « *emplois seniors* » ou alléger les charges sociales pesant sur l'emploi de ces travailleurs ? Les expériences des différents types d'emplois jeunes ont montré les limites de ces formules et les complications administratives qui en résultent. Un inconvénient plus grave encore serait de créer une situation dérogatoire qui perdurerait dans le temps, avec un effet d'aubaine pour les entreprises en faveur de l'emploi de ces travailleurs. Le travail de ces actifs dits « *vieillissants* » doit devenir une formule normale d'activité pour eux. C'est donc l'allongement de la durée de la vie active qu'il faut envisager.

Les Directions des ressources humaines (DRH) commencent à investir en ce domaine en créant un concept nouveau, le « *deuxième temps de carrière* », fondé sur un entretien d'évaluation approfondi, aux environs de 45 ans et la définition de fonctions nouvelles ou adaptées pour des travailleurs qui ont encore de 15 à 20 ans de carrière à envisager. Mais, il s'agit, pour le moment, de réflexions menées au sein des seules très grandes entreprises.

L'organisation des carrières sera profondément transformée. La « *formation tout au long de la vie* », loin d'être une contrainte, n'est, à l'heure actuelle, qu'un slogan politique vide de contenu. Son application ne suppose pas nécessairement un retour dans des cycles purement scolaires, comme certains l'imaginent. Ce sera, au contraire, une formule inédite. Le plus souvent, la mise en œuvre de cet objectif exigera une collaboration étroite entre les entreprises et le milieu scolaire ou universitaire, sur la base d'un partenariat, mettant leurs moyens en commun autour de programmes de formation définis ensemble.

Cette formule ne sera pas la seule à devoir être employée. Des actions beaucoup moins lourdes sont, dès aujourd'hui, à disposition des entreprises qui n'en usent guère, notamment celles qui résultent des techniques de

gestion continue de la formation par la « *logique compétences* » définie par le MEDEF, lors du congrès, fondateur de cette méthode pédagogique, de Deauville en 1998. Il est ainsi possible de lutter très tôt et régulièrement contre l'obsolescence du savoir des travailleurs, progressivement érodé au cours de leur carrière, par l'actualisation de leurs connaissances et de leurs pratiques de travail.

Sur le long terme, toutefois, il n'est pas possible de prévoir une prolongation systématique de l'activité dans la même entreprise. Ce serait vouloir reconstituer « *l'emploi à vie* » qui disparaît au Japon, pays où il est né. Or, il n'existe pas de « *marché de l'emploi des seniors* ». Inscrits à l'ANPE, ceux-ci sont rapidement exclus de toute possibilité d'accéder à un nouvel emploi, et se voient dispensés de recherche d'activité par l'Agence elle-même.

Un changement d'attitude s'impose. Il ne sera mené à bien que si la mentalité de la population active en cours de carrière évolue en profondeur. « *The Conference Board* », *think tank* très puissant aux États-Unis et l'un des principaux animateurs du Forum de Davos, a souligné l'importance de ce changement. C'est un objectif plus lointain pour ce pays que pour la France, qui sera concernée dès les prochaines années. Pourtant, cet institut en a

fait dès aujourd'hui l'un de ses principaux thèmes d'études, ce qui le conduit à définir un concept nouveau, « *the mature worker* » : un travailleur de 45 à 50 ans, fort d'une longue expérience et s'interrogeant sur son avenir, car il sait pertinemment qu'il va devoir travailler plus longtemps et souhaite éventuellement poursuivre une activité après sa retraite. C'est une perspective bien différente de celle qu'ont connue les salariés français de 50 ans, au cours des dernières décennies. Leur préoccupation principale était de savoir comment ils allaient terminer leur carrière dans la situation professionnelle où ils se trouvaient, selon qu'ils étaient « *menacés* » ou « *attirés* » par la préretraite en fonction de leur attitude à l'égard du travail.

4.4. Les perspectives de l'immigration

L'avenir de l'immigration peut être traité dans la même perspective, celle d'une plus grande participation au marché du travail. En France, le débat sur l'immigration se limite aux droits de l'homme et à la tolérance ou à l'intolérance des Français à l'égard des cultures étrangères. Les aspects économiques sont peu envisagés, alors même que la question se posera très prochainement avec force vigueur en fonction de l'évolution des besoins en personnel qualifié et non qualifié.

Quantitativement parlant, l'immigration ne peut se substituer au redressement de la fécondité pour assurer, à terme, le renouvellement de la force de travail en Europe. Cependant, un doublement du solde migratoire assorti d'une sélection des candidats peut apporter des réponses immédiates à des problèmes de pénurie de main-d'œuvre et compenser près de la moitié de la baisse attendue de la population en âge de travailler entre 2010 et 2025, en accueillant près de 50 000 actifs supplémentaires par an en France.

4.5. La politique familiale

Ce n'est que dans la politique familiale qu'un changement de culture semble s'être produit récemment en France. Il est d'autant plus important qu'à long terme, c'est le nombre des naissances qui commandera le niveau de l'emploi, comme celui des retraites, pour les années postérieures à 2025.

La France est dans une situation paradoxale

En termes de taux global d'activité, sa situation est très proche de la moyenne européenne. Elle est dans le même rapport de potentiel démographique que l'ensemble de l'Europe à 15 avec les États-Unis, pays qui gardera l'avantage de voir sa population totale et les éléments constitutifs de sa population active continuer à augmenter jusqu'en 2025 environ.

Mais à l'intérieur de l'Europe, les pays membres de l'Union sont dans des situations très différenciées. Certains, à l'instar du Royaume-Uni et des pays scandinaves, ont déjà des taux d'activité très élevés et sont donc peu susceptibles de progresser davantage. Ils ont déjà largement consommé leurs réserves d'actifs potentiels.

Il n'en est pas de même en Europe du Sud et en Europe de l'Est. Nous avons constaté que les réserves de population active sont très importantes en Italie, en Espagne et en Pologne. Elles le sont également en Irlande et aux Pays-Bas.

Entre ces deux perspectives, la France, dans sa position médiane, possède deux atouts sus-

ceptibles de renforcer son potentiel démographique, mis en cause par le vieillissement de sa population active :

- ses « réserves » d'emplois jeunes et seniors,
- à terme, le niveau relativement élevé de l'indicateur de renouvellement de la population, supérieur à celui de la plupart des autres pays européens en dehors de l'Irlande. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait que notre pays a pris conscience de l'importance du renouvellement de sa population de façon plus aiguë que la plupart des autres membres de l'Union, comme tend à le montrer la politique familiale récemment mise en œuvre.

Mais la France est aussi celui des pays européens, avec l'Allemagne, qui aura à entreprendre les réformes de structure les plus profondes et les plus difficiles.

S'agissant de la France, l'étude a identifié deux domaines d'action prioritaires : l'articulation entre la formation initiale et la vie active et la transition entre vie active et retraite. Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif doit être l'allongement de la durée de la vie active afin d'échapper à ce paradoxe français, qui veut que ce pays soit celui, en Europe, où les jeunes entrent le plus tard dans la vie active et où les générations précédentes sont prématurément évincées du marché du travail.

Créé fin 2000, l'Institut Montaigne regroupe des cadres d'entreprises, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons les plus divers. Espace indépendant d'analyse et de réflexion, libre de toute contrainte politique ou économique, l'Institut Montaigne élabore et diffuse des propositions concrètes de long terme sur les grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées.

Ces propositions résultent d'une méthode d'analyse rigoureuse et critique, qui cherche à s'affranchir des schémas de pensée existants, en s'appuyant notamment sur l'étude d'exemples étrangers pertinents. Une fois arrêtées, ces recommandations sont relayées au sein de l'opinion publique, afin de susciter un débat le plus large possible.

À travers ses groupes de travail, ses conférences mensuelles et son site Internet, l'Institut Montaigne souhaite devenir un acteur autonome et non partisan du débat démocratique.

Comité directeur

Claude Bébéar : *Président*

Alain Mérieux : *Vice-Président*

Henri Lachmann : *Vice-Président et Trésorier*

Bruno Erhard-Steiner : *Délégué Général*

Nicolas Baverez : *Économiste, Avocat*

Jacques Bentz : *Président de Tecsi*

Guy Carcassonne : *Professeur de droit public à l'Université Paris X-Nanterre*

Marie-Anne Frison Roche : *Professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Paris*

Bernard de La Rochefoucauld : *Fondateur de l'Institut La Boétie*

Ezra Suleiman : *Professeur de science politique à l'Université de Princeton*

Les Publications de l'Institut Montaigne

- Management public & tolérance zéro
(novembre 2001)
- Enseignement supérieur : aborder la compétition mondiale à armes égales ?
(novembre 2001)
- L'homme et le climat (1)
(mars 2002)
- La sécurité extérieure de la France face aux nouveaux risques stratégiques
(mai 2002)
- Le modèle sportif français : mutation ou crise ?
(juillet 2002)
- L'articulation recherche-innovation
(septembre 2002)
- Comment améliorer le travail parlementaire ?
(octobre 2002)
- Vers une assurance maladie universelle ?
(octobre 2002)
- 25 propositions pour développer les fondations en France
(novembre 2002)
- L'Europe présence (tomes 1 et 2)
(janvier 2003)
- Mieux gouverner l'entreprise
(mars 2003)
- De « la formation tout au long de la vie » à l'employabilité
(septembre 2003)

Les publications peuvent être obtenues auprès du secrétariat de l'Institut (Tél. : 01 40 75 73 73) et sont également consultables sur le site Internet : www.institutmontaigne.org